This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

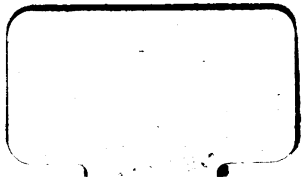

AN
(Gerson, J.)
Gregorj

MÉMOIRE

SUR

LE VÉRITABLE AUTEUR

DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL
rue de la Harpe, n. 80.

Gregory, Giovanni Gaspero

MÉMOIRE

SUR

LE VÉRITABLE AUTEUR

DE

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST;

(Gersen)

PAR G. DE GRÉGORY,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs Académiés.

Revu et publié par les soins de M. le comte LANJUINAIS, pair de France.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

PARIS.

L. PARIS, ÉDITEUR,

Rue de Richelieu, n. 87;

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA CAPITALE ET DES DEPARTEMENS.

1827.

L'auteur met son ouvrage sous a protection de la loi.

N. B. La vignette ci-contre est calquée sur celle du Mss. de la Cava, voyez page 63 de ce Mémoire.

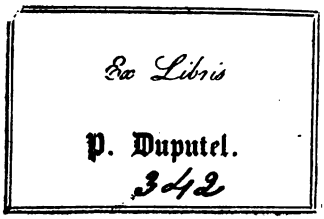

MÉMOIRE

SUR

LE VÉRITABLE AUTEUR

DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

INTRODUCTION.

Dans notre Histoire littéraire, publiée en dix tableaux, depuis 1819 jusqu'à 1824, sous le titre : *Istoria della Vercellese litteratura ed arti*, imprimée à Turin, en 4 volumes in-4°, et ornée de 62 gravures, nous avons, à la page 302, tableau IV du treizième siècle, vol. 1^er^, parlé de Jean Gersen de Cabaliaca, aujourd'hui Cavaglia, qui fut abbé bénédictin du monastère de Saint-Étienne de la Citadelle, à Verceil, de l'an 1220 à l'an 1240.

Nous avons donné tous les éclaircissemens propres à démontrer que cet abbé Gersen ne fut pas un être imaginaire, comme le sa-

vant M. Gence (1) a cru pouvoir l'assurer ; mais qu'il a existé, et qu'il est le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Nous ne crûmes pas alors nécessaire d'étendre nos recherches au-delà des limites que nous avions fixées pour les autres illustres Vercellais, sur lesquels nous n'avons donné que de simples notices biographiques, en suivant la méthode du chevalier Tiraboschi, dans son histoire littéraire du Modenais.

Notre ouvrage ayant exigé un supplément général, inséré dans le dernier volume de 1824, nous avons cru devoir y revenir sur l'auteur de l'Imitation ; et à la page 473, nous prouvons, avec plus d'étendue, que l'auteur fut un bénédictin italien du treizième siècle, en déduisant nos preuves du livre même et des doctrines qui y sont contenues. Jusqu'à ce jour, aucun critique n'avoit employé ce moyen, qui, à notre avis, tranche une question, objet, depuis deux siècles, des plus grandes recherches, comme les savans compilateurs de l'histoire littéraire de la

(1) Voy. Biographie universelle de Michaud, article *Gersen*.

France du treizième siècle viennent de le dire au tome XVI, pag. 70. Paris, 1824.

Il n'a jamais existé un trésor qui ait été plus disputé parmi les peuples, parmi les différens ordres religieux, que le livre de l'Imitation; car chaque ville prétendoit avoir vu naître, chaque monastère avoir nourri dans son sein un philosophe si estimable et si chrétien.

Ce traité, qui recommande la charité, la paix, a été l'objet de disputes fort vives entre les religieux bénédictins de Saint-Maur de Paris et les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, au commencement du dix-septième siècle, lorsque le Mss. d'Arone fut trouvé avec le nom de Jean Gersen, abbé de Verceil.

Les disputes se changèrent en procès formel; on plaida, en 1652, au parlement de Paris, lequel, sans égard pour l'avis d'une congrégation de cardinaux, publié à Rome, le 14 février 1639, en faveur des bénédictins, prononça un arrêt qui, en ôtant la propriété du livre de l'Imitation à l'abbé Gersen, l'assigna à Thomas de Kempis, chanoine régulier de Saint-Augustin.

Après cet arrêt, les recherches des sa-

vans se multiplièrent; les uns attribuèrent le livre de l'Imitation à saint Bernard, fondés sur une ancienne édition de 1485, faite d'après un manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, dont nous rendrons compte; les autres à Ludolphe de Saxe, appuyés sur un Mss. de l'an 1530, écrit en langue teutonique; les autres à Jean Pomario; quelques-uns à Ubertin de Casal-Montferrat; d'autres à Martin le Chartreux, appuyés aussi sur un Mss. où on lisait : *Explicit liber Dei, qui nuncupatur qui sequitur me, quem composuit quidam religiosus ordinis cartusiani.* Enfin, depuis long-temps les recherches historiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation, l'attribuèrent à l'abbé Jean Gersen, bénédictin Vercellais, ou à Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, ou à Thomas de Kempis, chanoine régulier, sous le nom duquel les éditions se multiplièrent en Allemagne, depuis l'an 1472, d'après un Mss. d'Anvers de 1441, dont nous parlerons à sa place, au chapitre troisième.

Nous allons transcrire les preuves d'où il résulte que notre Vercellais, Jean Gersen, est l'auteur du Traité de l'Imitation; nous

allons démontrer comment une seule lettre a pu changer le nom de l'humble moine *Gersen*, ignoré au quinzième siècle, en celui de *Gerson*, très-célèbre au concile de Constance en 1415; comment une suscription de Thomas de Kempis, simple copiste du Mss. précité de 1441, a été prise pour celle de l'auteur; nous allons prouver comment toutes ces équivoques ont pu produire, pendant plus de deux siècles, tant de controverses.

Nous croyons utile, avant d'abandonner la carrière littéraire, quoique nul écrivain, français ou allemand, n'ait combattu notre première dissertation, de réunir ici tous les argumens qu'on peut tirer des différens Mss., et plus encore de l'analyse du livre même; nous devons exprimer notre reconnaissance aux doctes théologiens (1) qui nous ont aidé dans cette difficile entreprise, ainsi qu'à M. le marquis de Fortia, savant littérateur, qui nous prêta son assis-

(1) Les bouleversemens politiques de 1814 nous empêchèrent, à Rome, d'obtenir du savant professeur Pistrelli, les recherches dont il avait bien voulu se charger. Nous avons profité, à Turin, des lumières des docteurs *Ferrero*, *Botta*, *Sineo* et *Pacio*, pour tirer les preuves intrinsèques du livre même de l'Imitation.

tance. Nous partagerons ce Mémoire en trois chapitres, où il sera prouvé :

1°. *Que l'auteur du Traité de l'Imitation de Jésus-Christ est un moine bénédictin; qu'il était Italien, et qu'il a voulu laisser ignorer son nom;*

2°. *Que ce moine italien est Jean Gerson de Cabaliaca, abbé bénédictin de St.-Étienne de la Citadelle, à Verceil, vers l'an* 1240 ; nous en tirons les preuves *extrinsèques* de plusieurs anciens Mss., et les preuves *intrinsèques*, de l'analyse du livre même, ainsi que de l'usage qu'en ont fait les écrivains du treizième et du quatorzième siècles;

3°. *Qu'il est temps de faire cesser les doutes et les disputes en faveur de Gerson, chancelier de l'université de Paris, et de Thomas Kempis, chanoine, auxquels le précieux livre de l'Imitation a été souvent et mal à propos attribué par diverses personnes.*

CHAPITRE PREMIER

L'auteur du Traité de l'Imitation de Jésus-Christ est un moine bénédictin ; il étoit Italien, et il a voulu laisser ignorer son nom.

Les preuves de cette première proposition doivent être tirées non seulement des différens passages de l'auteur, mais aussi des Mss. examinés par nous à Rome, à Turin et à Paris.

Que l'ouvrage de l'Imitation soit un *traité de morale*, nous le reconnaissons par l'analyse des quatre livres qui le composent ; il en résulte que le premier de ces livres a été rédigé pour les novices ; le second livre, plus élevé, traite de la vie éternelle et spirituelle ; le troisième nous décrit les tourmens de l'ambition et des désirs du cœur ; enfin dans le quatrième livre, le maître des novices, après avoir dit ce qui doit rendre l'âme parfaite, enseigne comment elle doit participer au plus grand de nos mystères.

Ce livre est appelé *traité* dans des Mss. très-anciens, par nous vérifiés dans la Bibliothèque du Roi.

Le premier Mss., sous le n° 1557, écrit sur papier, ne porte autre titre que le suivant : *Qui sequitur me ;* les chapitres ne sont pas numérotés ; la première partie se termine ainsi : *Explicit prima pars admonitionum ad spiritualem vitam utilium.* La seconde partie commence par ces mots : *Incipiunt admonitiones ad æterna trahentes;* elle finit *expliciunt admonitiones adinteriora trahentes pro secundâ parte hujus libri.* La troisième : *Incipit tertia pars, quæ est de interna consolatione, de interna christi locutione ad animam fidelem;* à la fin, on lit : *Explicit liber internæ consolationis de occultis Dei judiciis considerandis, ne extollamur in bonis.*

Il est à remarquer que ce précieux Mss., par une note critique à la première page, est déclaré du quatorzième siècle, comme nous le montrerons à sa place; on ne trouve pas ici le quatrième livre sur le sacrement de l'Eucharistie.

Le second Mss., en parchemin, format in-18, de la même Bibliothèque, porte le n°1560; il contient plusieurs ouvrages ascétiques, et au fol. 145, v°. On lit : *Incipit tractatus Johannis de Canabaco de imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi, in quatuor libros;* et à la page 209 : *Incipit liber quartus, idest pars quarta quæ intitulatur de sanctitate vitæ et de sacramento altaris.*

Le troisième Mss., avec le n° 468 et 126 du nouveau, catalogue est appelé généralement *le Mss. de la Vallière;* et dès la première page il résulte qu'il a été pris à Venise, après 1547. Il contient 1° *Meditationes B. Patris nostri Augustini*, et dans la première lettre D on voit le portrait du saint docteur à l'usage de ces temps; à la fin, *Explicit liber meditationum B. Augustini episcopi et doctoris ecclesiæ summi, scriptus in monasterio S. Leonis, episcopi confessoris majoris Veronæ 1467. Finitus quinto decimo septembris. Deo gratias.*

On lit après : *Incipit tractatus de Imitatione Christi et contemptu vanitatum*

mundi. Magistri Johannis Gerson cancellarii parisiensis; à la fin *Deo gratias amen, explicit liber quartus, et ultimus de sacramento altaris.*

Le quatrième Mss. sur papier, sous le n° 165 de l'index supplémentaire, commence : *Incipit tractatus de Imitatione Christi. Quis equitur me*, sans autre titre.

Il est évidemment démontré par les quatre Mss. annotés, que l'ouvrage de l'Imitation étoit originairement un traité scolastique, comme nous le prouverons dans la suite, le meilleur traité (nous dit Fontenelle), qui soit sorti de la plume de l'homme, ouvrage plein d'onction et de piété, qui nous console, qui nous détache de la vanité du monde, ouvrage qui, suivant Marillac, garde des sceaux de France, a été dicté par le Saint-Esprit; ce qu'il suffiroit de savoir, puisque l'on ne sauroit l'attribuer à aucun autre.

Passons à prouver que l'auteur de ce traité a été un moine (1) bénédictin; cette preuve

(1) Le titre de *Moine* appartenoit aux Bénédictins, dit le Dictionnaire universel, à l'article saint Benoît.

est facile, si nous examinons pas à pas les expressions dont l'auteur fait usage pour instruire ces novices dans la morale et dans la règle monastique.

Il seroit fatigant pour nos lecteurs de lire ici tous les passages extraits du livre de l'Imitation, qui prouvent notre thèse; voici les principaux : au livre premier, l'auteur après avoir décrit les vanités de ce monde, et avoir inspiré aux novices de pieux sentimens, parle au chapitre 9 de l'obéissance et de la soumission; il démontre *qu'il est bien mieux de vivre sous les ordres du prélat* (1), *et de renoncer à sa liberté*. Au chapitre XVII du même livre, il traite de la vie monastique, et notre maître des novices au § 3, dit : *Sachez que vous êtes appelé dans le monastère pour travailler* (2), *et que l'homme*

(1) Ducange dit *Monasteriorum præpositæ, prælati nuncupabantur de anno* 836. *Prælati nomine designantur Abbates in Concilio successionensi de anno* 853.

(2) L'Italie et la France sont redevables aux laborieux Bénédictins de nombreux défrichemens.

est ici éprouvé, comme l'or dans le creuset, laquelle similitude est copiée, non, comme dit M. Gence de la considération seconde de Saint-Bernard, mais bien du chapitre premier de la règle de saint Benoît, dont les préceptes sont souvent employés par l'auteur de l'Imitation. Au chapitre XVIII, § 5, on lit les mots *sub regula magistri ;* que le docte Vallart dit être pris de la règle de saint Benoît, ainsi fréquemment citée. Au chapitre XIX, § 4, l'auteur répète au moine, *qu'il doit toujours s'occuper* (1), *mais que les exercices corporels doivent se faire avec modération, et non également par tous ;* ces derniers mots prouvent qu'en ce temps-là existoient encore deux espèces de moines ; les uns pour le service de l'église, les autres pour le défrichement des terres, d'après l'institution du sage fondateur. Au

(1) Nous pensons avec le docte Meslero que les préceptes donnés dans le Traité de l'Imitation sont en partie extraits de la règle de saint Benoît ; de la même opinion est notre ami l'abbé Cancellieri, dans sa Dissertation de 1809 imprimée à Rome, et le savant *Graveson*, t. VI, Histoire ecclésiastique.

chapitre xx, § 3, il traite de l'amour de la solitude, où il s'explique bien plus clairement, disant : *Ne vous promettez jamais d'assurance dans cette vie, encore que vous sembliez être un bon cénobite* (1), *ou un dévot hermite.* Au chapitre xxiv, § 3, décrivant les tourmens de l'enfer, il dit, *que les paresseux seront pressés par de vifs aiguillons;* et il a employé le mot *acidiosi* que le savant Ducange dérive d'*acedia*, espèce de mélancolie commune parmi les moines, contre laquelle il cite la lettre quatrième de saint Jérôme. Enfin, au chapitre xxv du même livre, l'auteur s'écrie au § 8 : *Voyez les Chartreux, ceux de Cîteaux* (2), *et les moines et religieux des différens ordres,*

(1) M. Gence a traduit, dans son édition de 1820, *pieux solitaire;* il s'est débarrassé du mot *cénobite*, qui, suivant Ducange, est l'équivalent de celui de *Moine*, d'après le chapitre 1^er^ de la règle de saint Benoît.

(2) S. Antonin disoit en 1436, *Cisterienses utique fuerunt magna columna Ecclesiæ sub Beato Bernardo et postea per annos centum scientia et sanctitate decorati.* Voyez cette annotation au chapitre troisième.

avec quel zèle ils se lèvent toutes les nuits pour chanter les louanges du Seigneur ! Il seroit honteux de vous voir montrer de la paresse dans un si saint exercice, lorsqu'une si grande multitude de solitaires s'applique ainsi à louer Dieu.

A cette exclamation, il est facile de comprendre que le but de l'auteur fut d'animer ses confrères les bénédictins noirs à suivre la règle primitive avec plus d'exactitude, en leur mettant sous les yeux les réformés du même ordre (1), comme des exemples à suivre. Il ne parle pas des deux ordres Franciscain et Dominicain qui venoient de naître, soit

(1) Robert Quatremaires, dans sa dissertation de 1650 à Paris, dit : les Camaldules des deux sexes tirent leur origine de l'an..... 1000
Les Volombrosiens..... 1012
Ceux de Monte-Cavi..... 1050
Ceux de Cîteaux des deux sexes. 1098
Les Virginiens..... 1121
Les Frères humiliés..... 1144
Les Florentins..... 1196
Les Dominicains..... 1205
Les Frères mineurs..... 1208
Les Silvestrins..... 1231

parce que leur règle n'étoit pas conforme ni approuvée encore, soit à cause des disputes survenues entre eux, lesquelles produisirent des scandales, comme nous dirons ailleurs.

Au second livre, le sage maître donne des avertissemens à ses novices, pour avancer dans la vie intérieure : au chapitre premier, il prêche la paix et les moyens de la conserver, en ne mettant jamais de confiance dans les hommes, car ils changent comme les temps; et il termine par la maxime suivante : *Rejetez les consolations de la terre, et vous serez en état de goûter souvent celles du ciel et de vous y élever par la contemplation.* Au chapitre II, il parle de l'humble soumission, et il dit : *N'estimez pas d'avoir profité si vous ne vous reconnoissez pas inférieur à tous ;* au chapitre XII, il apprend aux moines, § 3, *Qu'il n'y a point d'autre chemin à la vie et à la véritable paix intérieure que le chemin de la sainte croix et de la mortification continuelle*, ce qui est conforme à la règle de saint Benoît.

Au troisième livre, qui traite de la consolation intérieure, et qui paroît une amplia-

tion du précédent, avec des méditations et des oraisons propres aux novices, l'auteur s'explique encore plus clairement. Au chapitre v, en parlant de l'effet merveilleux de l'amour divin, il dit, § 7 : *L'amour est soumis et obéissant aux prélats* (1). Au chapitre x, § 2, l'auteur voulant instruire ses novices sur la vocation, commence par remercier Dieu de l'avoir appelé à la vie monastique, il dit : *La grâce n'est pas à tous donnée de pouvoir abandonner le monde, de renoncer à tout, et embrasser la vie monastique* (2) (*et monasticam vitam assumant*). Au § 6, il s'écrie : *O sacré état de la servitude religieuse ! O service digne d'être embrassé !* Au chapitre xii, il parle

(1) M. Gence n'a pas trouvé le mot *prélat* assez français; il l'a traduit toujours par le mot *supérieur*, afin d'éviter toute difficulté. Observez que Philippe Ier, *in charta de anno* 1079, *Jvonem non abbatem sed prælatum appellat.* Voy. *Quatremaires in Dissertatione.*

(2) Nous demandons mille pardons à M. Gence, mais sa traduction n'est pas fidèle. Par les mots *et embrasser la vie solitaire et pieuse*, on voit qu'il a voulu éviter tous les mots qui prouvent que l'auteur étoit un bénédictin.

aux moines, § 2: *Croyez vous que les gens du monde n'aient rien ou peu à souffrir? Vous ne trouverez pas cela, même parmi ceux qui vivent le plus délicieusement:* il est préocupé de cë qui distingue la vie du monastère d'avec celle du monde. Au chapitre XIX, § 3, il nous donne les moyens de bien connoître le véritable patient : *car, celui-ci ne regarde pas par qui il est vexé, si c'est par son prélat, par son confrère ou par son inférieur.* Au chapitre XXIII, § 3, le sauveur ditau fidèle: *Essayez, mon fils, de faire la volonté des autres plutôt que la vôtre; cherchez toujours à occuper la dernière place, et à être au-dessous de tous pour avoir la paix;* maxime très-nécessaire à suivre dans les cloîtres mêmes, où souvent l'ambition du pouvoir et des dignités enfante la discorde.

Au chapitre XXVI, le saint philosophe s'écrie : *mon Dieu! je vous supplie de me préserver des besoins qui ne sont pas de nécessité dans cette vie;* ensuite, au § 4, il ajoute : *Je vois que la viande, la boisson, l'habillement et les autres nécessités*

du corps sont à grande charge à l'esprit fervent.

Au chapitre XXXII, parlant de l'abandon des richesses, le Seigneur dit que la perfection de la vie religieuse consiste en un mot : *Quittez tout et vous trouverez tout.*

Au chapitre XXXIX, le Seigneur dit : *Le véritable profit de l'homme est l'abnégation de soi-même.*

Au chapitre XLVI, il réprimande le disciple en ces termes : *Vous n'êtes pas le vrai humble, ni le vrai mort au monde.*

Au chapitre XLIX, § 5, il commence par dire : *Parce qu'étant sous la dépendance, vous n'osez résister à la puissance supérieure, il vous paroît dur de suivre la volonté d'un autre, et non la vôtre ;* ensuite au § 7, il ajoute : *Maintenant donc abaissez vous sous la main de tous, sans chercher qui a dit, ou commandé ; ayez seulement l'attention de prendre en bonne part tout ce qui vous sera demandé ou commandé, soit par le prélat* (1), *soit par un moine plus jeune ou votre égal.*

(1) Le mot *prælatus* a été constamment traduit

Au chapitre LII, notre maître des novices inspire l'abandon du monde en disant : *Cherchez un lieu de retraite, aimez à demeurer seul avec vous même ; il faut vous éloigner de vos connoissances.*

Au chapitre LIV, § 3, le seigneur parle : *La grâce aime à être tenue sous la règle et la discipline, elle ne désire de commander à personne,* et au § 8, il ajoute : *La grâce ne dédaigne pas ce qu'il y a de plus rude* (1), *elle ne refuse pas de porter de vieux habits.*

Enfin au chapitre LVI, § 5, l'auteur s'avoue clairement moine bénédictin, par cette exclamation : *Seigneur ! j'ai reçu de votre main la croix ; je la porterai, oui je la porterai jusqu'à ma mort, telle que vous me l'avez imposée ;* ensuite il ajoute : *La vie propre*

par celui de supérieur dans l'édition de M. Gence de 1820.

(1) L'auteur fait allusion aux moines de Cîteaux que le pape Innocent IV, en 1245, appela *Thesaurus Virtutum*, et que Jacques de Vitré désigne par ce trait : ceux qui par leurs habits rudes et par leurs vertus servoient de modèle aux autres moines.

Nous sommes étonné que M. Gence n'ait pas voulu parler des *vieux* habits dans sa traduction.

d'un bon moine est la croix (1), *mais elle le conduit au paradis.* Il termine au § 6 : *Courage mes frères, marchons, marchons ensemble ; Jésus sera avec nous.*

Le livre quatrième prépare le maître et les disciples à la communion sacramentelle, et si nous examinons le chapitre VIII, nous y trouvons la répétition des maximes déjà développées dans le livre précédent : le Seigneur demande : *Offrez vous à moi, donnez vous totalement à Dieu et votre oblation sera agréable.* Nous croyons inutile de rapporter ici d'autres citations ; l'auteur de la traduction de Rome de 1754 les a déjà transcrites.

Par les textes précités nous avons prouvé que l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ étoit un *moine bénédictin*, et nous y apercevons le maître de la vie spirituelle, qui par un art admirable a su conduire son

(1) Le texte dit *Vere vita boni Monachi crux est*, et Ducange rapporte que *Arnoldus Lubecensis* a écrit : *Vita monachi est via paradisi ;* enfin saint Benoît l'explique dans sa règle ; mais encore ici M. Gence ne veut pas souffrir le mot *Moine* dans sa traduction.

disciple de degré en degré jusqu'à la plus haute perfection, et le faire passer imperceptiblement par les trois états que les écrivains mystiques ont appelés la vie *purgative*, la vie *illuminative* et la vie *unitive*; distinction qui a servi ensuite à Denys de Richel pour son ouvrage dont il sera parlé plus bas.

Notre pieux auteur, en composant son traité de l'Imitation, a puisé une grande partie de ses maximes dans la règle du fondateur de son ordre, comme nous l'avons déjà prouvé, et comme le savant père Robert de *Quatremaires* (1) l'a démontré. Nous reconnoissons encore que le chapitre I et II du livre premier furent tirés de l'ouvrage de saint Damien, de l'an 1057 (2). *De perfectione monachorum*, où il blâme au chapitre XI *les moines qui s'appliquent aux sciences profanes, et ignorent la règle de saint Benoît et l'Ecriture sainte.*

(1) Voy. son Traité sur Jean Gersen, bénédictin, publié à Paris en 1650.

(2) Le saint docteur, sous le pontificat d'Étienne IX, composa cet ouvrage pour rappeler les moines à la règle, qui, après la crainte passée de la fin du monde, s'était relâchée.

Ayant avancé que ce moine bénédictin étoit italien, nous devons en donner les preuves et les extraire du livre même, comme ont fait les savans *Cajetani*, *Valgrave*, *Valart*, *Valsachi*, *Ducange*, *Meslere* (1), *Zeno*, *Napione*, *Cancellieri* et autres qui ont traité déjà cette question.

Il est bon avant tout d'observer que le vénérable prélat s'étoit formé un style particulier; qu'il n'a presque rien écrit de lui-même, mais qu'il a tout emprunté de l'Ecriture sainte, et des pères de l'Eglise, savoir: les sentences, les pensées et les expressions même; et que c'est dans ces sources qu'il puisa ce langage divin dont on ressent l'onction à la lecture du livre de l'Imitation.

Passons maintenant, avec ce précieux livre à la main, passons à examiner quels sont les mots du latin vulgaire employés par notre auteur, mots éliminés comme barbares du dictionnaire de Forcellini, mais qui sont rapportés par Ducange, dans son dictionnaire, comme appartenant à l'état barbare et

(1) Voy. Cajetani, édition de 1616; Meslerus, édition de 1649; *Zeno dell' eloquenza italiana*, *Napione*, *disertazione*, 1810.

corrompu de la langue latine, dans le moyen âge, ou bien encore comme des mots propres et usités dans le treizième siècle, époque remarquable de la naissance des trois idiomes, l'italien, l'espagnol et le français : après avoir vagué sans règle, après avoir été méprisés par les savans, qui continuoient à écrire en latin (1), ces diômes sont enfin parvenus au rang de langues européennes, et ont fait oublier le latin, ce que nous avons démontré au tableau cinquième du treizième siècle de notre histoire littéraire du Vercellais.

Nous prions le lecteur de vouloir bien nous suivre pas à pas, et observer que l'auteur de l'Imitation a non seulement adopté une construction de phrase qui tient du vulgaire, déjà enraciné au treizième siècle, mais qu'il a aussi très-souvent fait usage de la préposition *per* au lieu de *propter*, et de l'adverbe *satis* à la place de *multum*, barbarismes particuliers aux italiens.

(1) Pétrarque écrivit en latin ses ouvrages, et tous les auteurs du xvi^e^ siècle ont dédaigné d'écrire leurs ouvrages classiques en langue italienne.

En commençant par rapporter les mots employés dans le livre 1, mots repoussés par Forcellini et accueillis par Ducange, comme appartenant au treizième siècle, et par les écrivains des chroniques bénédictines, et des diplômes de ces temps, nous citerons les mots *simplificatus, præbenda, conscientiosus, contentari, litteratura, magnatus, mortificare, feriatus, tristari, contrariari.* Dans le livre second nous lisons : *oblocutiones, affectanter, colorare, recomandat.* Au livre troisième *passionnatus, virtuose, rehabere, licentiare, cardialis, regratiari, gaudiosa, sententiare, bassari, pulverisari.* Enfin au livre dernier ces mots : *sacramentaliter, sentimenta, mystice;* et il faut annoter ici que les mots : *colorare, gaudiosa, mystice, oblocutiones* et *pulverisare* sont des *italianismes* que Ducange a omis dans son dictionnaire, comme inconnus en France; il faut se rappeler que, depuis l'an 1157, on entremêloit déjà en Italie, dans les écritures latines, des idiotismes vulgaires, comme les historiens Baronio, Muratori et Tiraboschi le démontrent,

et comme nous l'avons reconnu dans les Mss. du Biscioni (1), aux archives de la ville de Verceil : on y lit des actes de notaires de 1202, dans lesquels sont employés les mots *non cancellato*, *non raso*, *non abetito*, mots qui attestent la décadence de la langue latine, pour faire place à l'italienne, qui a le droit d'aînesse sur ses deux sœurs, l'espagnole et la française.

Le savant Valgrave (2), après avoir produit comme des argumens certains, en faveur de Gersen Vercellais, les italianismes et les barbarismes qu'on trouve dans le traité de l'Imitation, a prouvé ensuite que l'auteur ne pouvoit être ni Français, ni Flamand. Ces argumens ont décidé l'éditeur de la traduction faite à Rome en 1754, à ne plus exprimer en tête du livre le nom de l'auteur, comme on le pratiquoit déjà en France depuis long-temps (3), par suite de la décision

(1) Les trois volumes in-fol. de parchemin dont nous avons donné la description, ont été rédigés dans le XIII^e^ siècle, et ils contiennent les documens les plus précieux sur l'histoire du pays.

(2) Voy. *Animadversiones apologeticæ adversus Rosveidam.*

(3) Nous reconnoissons avec plaisir que les plus

de la sainte congrégation de 1639 : nous rapporterons le texte et les circonstances de cette décision.

Une dernière preuve que l'auteur étoit un Italien, a été fournie par le docte pape Clément XIV, dans sa lettre 12e, à un chanoine d'Osimo; et cette preuve est tirée du chapitre v, § 3, du livre IV de l'Imitation, où il énonce *que le prêtre, revêtu des vêtemens sacerdotaux, porte devant soi, sur la chasuble* (1), *une croix, afin qu'il voie les traces de Jésus-Christ soigneusement, et qu'il s'efforce de les suivre avec ferveur. Derrière lui, il a le signe de la croix, afin qu'il supporte avec patience toutes les adversités que les autres lui font souffrir.*

Le Pontife romain observe, à ce propos, que la chasuble française n'a jamais porté le signe de la croix sur le devant, mais seulement sur le dos, contre l'usage reçu pour la cha-

élégantes éditions modernes, et même celle de M. Gence, ne portent plus le nom de Gersen ni de Kempis.

(1) M. Gence a senti la force de cette preuve contre lui, et a traduit le mot *in casula* par *ses vêtemens;* il a ainsi éludé la question.

suble italienne. Désirant nous mieux assurer de ce fait, nous avons examiné la riche chasuble que Jules II, après son élévation au pontificat, en 1503, donna à son église de Verceil; nous avons observé que la croix y est tracée sur le devant, et d'une manière plus distincte que dans les chasubles italiennes modernes, et que la croix de derrière est bien marquée sur l'étole au col, vu que la coupe de cette chasuble est plus échancrée au dos que toutes les modernes.

Il faut ici remarquer que le texte latin du chapitre v précité, ne dit pas que le signe de la croix doive se trouver sur le dos de la chasuble, comme plusieurs traducteurs français l'ont avancé, confondant les choses, et débilitant les argumens contre Gerson et de Kempis. Nous venons, sur cet important article, d'examiner la riche collection de missels français et romains qui se trouve à la bibliothèque du Roi : nous y avons trouvé le missel romain *ad usum Ecclesiæ Romanæ*, n° 828, jugé du quatorzième siècle, et orné de précieuses miniatures, que nous croyons être de l'artiste Simon de Sienne; à la page 60 on y voit le prêtre qui fait l'of-

fertoire à l'autel; mais sa chasuble n'a point de croix sur le dos. Par contre, le missel n° 868, *ad usum Ecclesiæ Andegavensis seculi* XV, nous présente, à la pag. 1, le prêtre à l'autel, au moment de la consécration; et la croix sur le derrière de la chasuble est encore plus distincte que sur les chasubles modernes françaises. Enfin, dans le missel français du quatorzième siècle, j'ai vu le prêtre tourné vers le peuple, et n'ayant pas de croix sur le devant de sa chasuble : ce qui prouve contre ceux qui prétendent qu'en France, la chasuble ancienne avoit la croix des deux côtés, ce que l'auteur de l'Imitation ne dit pas dans le texte latin.

Il nous reste à expliquer pourquoi l'auteur a voulu laisser ignorer son nom.

L'auteur n'a pas voulu exprimer son nom dans le traité de l'Imitation, parce que cela n'étoit pas d'usage parmi les anciens moines, et pour être conséquent à soi-même et à ses doctrines.

Les anciens moines bénédictins, pleins d'humilité, d'après la règle de leur instituteur, n'étoient pas habitués à placer leurs noms sur les ouvrages composés par eux :

pour en donner une preuve, nous citerons un ouvrage de l'abbé *Thomas Gallus*, moine de Cîteaux à Verceil, dans le monastère de Saint-André. Cet abbé, dans le Dictionnaire de la Biographie universelle, a été indiqué comme Français, ce que nous avons réfuté à la pag. 297, tom. 1, de l'histoire vercellaise.

Ce célèbre abbé, qui fut l'ami du cardinal Gnala Bichieri, contemporain de Jean Gersen, et professeur de théologie de saint Antoine de Padoue, n'a pas exprimé son nom sur le livre qui a pour titre : *Incipit liber Vercellensis super cantica canticorum;* et il finit, *explicit Vercellensis super cantica canticorum.* Cependant le savant Pezzi, dans son trésor des auteurs anonymes, prouve que ce livre appartient à Thomas Gallo Vercellais.

Nous ajouterons qu'il n'y avoit pas lieu d'indiquer le nom de l'auteur dans le livre de l'Imitation, puisque, par l'examen de cet ouvrage, on voit qu'il est un véritable traité scolastique de morale (1). En con-

(1) Cet ouvrage, approprié au goût de ces temp-là,

séquence, ce livre, qui a été puisé en partie dans l'*Apologeticum de contemptu seculi* du docteur saint Damien, et dans le traité de la misère de la condition humaine, publié par Innocent III, ce livre doit avoir été dicté et expliqué dans l'école aux étudians. Telle est la raison pour laquelle, dans plusieurs anciens Mss. déjà cités, l'ouvrage de l'Imitation fut indiqué avec le titre *Tractatus*, ou simplement par les premières paroles: *Qui sequitur me*, sans autre dénomination.

Ajoutons que l'an 1228, l'université de Padoue ayant été supprimée, les professeurs et les collégés français, anglais, normands, provençaux, espagnols, catalans et allemands furent transportés à Vercil, d'après une convention qui existe encore dans les archives de la ville, et que Durandi a publiée (1).

avait pour but de réformer la discipline monastique extrêmement relâchée au commencement du treizième siècle, à cette époque où l'esprit de l'ancien ordre était perdu, comme l'affirme le savant Mabillon.

(1) Voy. *dell' antica condizione del Vercellese.* Voy. Tiraboschi, *Storia della litteratura italiana*, le-

Mais le traité de l'Imitation, qui a servi probablement aux élèves de ces différentes nations pour étudier à Verceil la morale chrétienne, a pu très-facilement être répandu dans les diverses parties de l'Europe sans le nom de l'auteur. En preuve, nous voyons que les professeurs de nos jours ne sont pas habitués à placer leurs noms en tête des traités qu'ils dictent dans l'école; c'est aux étudians de les exprimer, en témoignage de leur reconnoissance. Mais celle-ci meurt quelquefois avec le bienfait.

Abstraction faite des argumens puisés dans l'histoire vercellaise, nous prouverons que l'auteur a voulu laisser ignorer son nom pour ne pas se mettre en contradiction avec les maximes qu'il a développées dans son traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

En effet, le saint prélat apprend, au chapitre II, livre I, à avoir toujours un humble sentiment de soi-même; il dit: *Si*

quel a été induit en erreur en supposant que les colléges des élèves étoient au nombre de cinq cents, tandis que, en examinant l'acte de convention, il résulte que cinq cents étoit le nombre des chambres pour les différens colléges.

vous voulez que votre science et vos études soient utiles, aimez à être inconnu et à être compté pour rien. Ensuite, au chap. v, il ajoute : *Ne vous arrêtez point à considérer l'autorité de l'écrivain ; ne vous informez pas quel est celui qui vous parle ; ne faites attention qu'à ce qu'il dit.* Au chapitre VIII, il dit encore : *Il faut éviter d'être connu par les hommes.*

Ces maximes sont répétées au livre III ; et au chapitre VII, § 5, il s'exprime en ces termes : *Pour juger d'un homme, il faut chercher s'il est bien fondé, enraciné dans l'humilité, s'il se méprise sincèrement, s'il aime mieux être méprisé des autres et humilié, que d'être estimé et honoré.* Au chapitre VIII, il dit : *Je rentre dans ma bassesse et dans mon néant, si je me dépouille de toute estime de moi-même.* Au chapitre XXIV, § 2 : *Ne vous souciez pas d'un grand nom dans le monde.* Le chapitre XXVII dit : *Méprisez les hommes, et le désir des vaines louanges qui passent toutes comme le temps.* Au chapitre XLV, § 4, l'auteur ajoute : *La vaine gloire est une peste bien dangereuse et la plus grande folie.*

Au chapitre XLV, § 5, il dit encore : *C'est un moyen sûr pour conserver la grâce céleste, d'éviter ce qui éclate aux yeux des hommes, de ne pas souhaiter ce qui peut attirer leur approbation.* Au chapitre XLIX, § 7, il parle à ses novices : *Humiliez-vous sous la main de tous, et ne vous informez pas qui est celui qui vous parle.* Enfin, au chapitre LIV, § 2, il démontre *que la nature est bien aise qu'on lui fasse des honneurs et des révérences; mais la grâce est fidèle à renvoyer à Dieu tout honneur et toute gloire.*

Après de telles doctrines, comment l'auteur eût-il pu afficher ou faire afficher son nom dans les exemplaires du livre de l'Imitation ? Si nous trouvons ce nom sur quelque ancien Mss. du treizième ou quatorzième siècle, nous devons l'attribuer à la reconnoissance assez rare des écoliers pour leur professeur, ou des novices bénédictins pour leur maître, et nullement à l'ambition, à un défaut d'humilité de l'auteur. Si l'historien Desbillons eût bien considéré les citations que nous venons de faire, il n'auroit jamais parlé du Mss. d'Anvers de l'an 1441, pour en con-

clure que le copiste désigné par ces mots : *Per manus Fratris Thomæ Kempis*, est l'auteur du livre; car il ne seroit pas présumable que Kempis (en le supposant même auteur du livre) ait voulu, y mettant son nom, se montrer en contradiction avec soi-même et avec ses maximes; c'est ce que nous développerons mieux en parlant de ce personnage, au chapitre dernier.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Le moine bénédictin qui a composé le *Traité de l'Imitation de Jésus-Christ* est Jean Gersen de Cabaliaca, abbé de Saint-Etienne de la citadelle, à Vercell, vers l'an 1240; et nous en tirons les preuves extrinsèques des anciens manuscrits, et les preuves intrinsèques de l'analyse du livre même, ainsi que de l'usage qu'en ont fait les écrivains du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle.

On a produit, aux tomes I et IV de l'Histoire littéraire du Vercellais, toutes les preuves en faveur de cette thèse. Cependant nous la démontrerons encore par d'autres argumens; nous dirons comment une seule lettre a pu changer le nom de *Gersen*, nom inconnu par les Français au quinzième siècle, en celui de *Gerson* (1), alors chancelier de

(1) Nous observons qu'il est très-possible que, en ne connoissant pas le nom obscur de Gersen, italien, on ait, dans le XV^e^ siècle, corrigé les anciens Mss., changeant l'E en O, et écrit Gerson, comme

l'université de Paris, et très-célèbre au concile de Constance; comment une suscription de Thomas de Kempis a été prise pour celle d'un auteur; comment toutes ces équivoques ont produit une dispute si acharnée et si longue parmi les savans, depuis le dix-septièmes siècle jusqu'à nos jours.

Que la conformité de nom ait souvent produit de telles méprises, nous en donnons aux lecteurs une preuve très-récente. Dans le siècle précédent, les biographes français ayant confondu les noms de *Gabuzio*, Italien, avec celui de *Gaubou*, ont attribué à ce dernier, écrivain très-médiocre, la belle collection faite par le premier, des lettres de S. Pie v, comme l'impartial Graveson nous le dit en son histoire ecclésiastique. Pour satisfaire les incrédules, qui nient même l'existence, soit du monastère de Saint-

auteur de cet ouvrage. Cette altération peut avoir été faite par préjugé ou autrement : en preuve, nous avons vu à Rome, dans les archives de saint Pierre, le célèbre Mss. de saint Hilaire du VII^e^ siècle, où le mot *adoptatus* fut, par le controversiste, changé en *adoratur*.

Étienne à Verceil, soit d'un abbé Gersen de Cabaliaca, nous allons en donner les preuves.

Gersen Jean, du village de Cabaliaca ou Cabanaca, aujourd'hui Cavaglia, dans la province du Vercellais en Lombardie, étoit religieux de Saint-Benoît de Mont-Cassin; ensuite il fut abbé du célèbre monastère de Saint-Etienne de la Citadelle, où saint Maur (1) a logé en l'an 570, lorsqu'il venoit en France pour établir sa congrégation.

Nous tenons du fidèle historien *Della Chiesa*, auteur de la chronologie des évêques et des abbés des églises du Piémont, que le monastère bénédictin de Saint-Etienne à Verceil, supprimé en l'an 960, fut rétabli avec plus de magnificence et une juridiction plus étendue, de manière qu'aux temps de la liberté lombarde (2), l'abbé de Saint-Etienne prenoit part au gouvernement politi-

(1) Voyez Ranza sur le miracle opéré par saint Maur, à Verceil, sur Arderande. Voy. Modena, histoire de Mabillon et les Bollandistes.

(2) La république de Verceil, au XIII^e^ siècle, s'étendoit loin; elle possédoit la ville de Casal, et une partie du Monferrat. Son grand conseil étoit de

que de la même ville. Pour le prouver, l'historien Modena (1) rapporte que l'empereur Frédéric II accorda sa protection aux Vercellais, comme très-fidèles, par diplôme du 11 décembre 1220; il ajoute que ce diplôme fut signé par plusieurs évêques, en présence des ambassadeurs vercellais, parmi lesquels on lit le nom de l'abbé de Saint-Etienne de la Citadelle.

Nous savons de plus que saint Pierre Damien a logé dans ce monastère, lors de son passage à Verceil. Les deux historiens Lubin et Pinot nous apprennent que le duc Galeazzo Visconti, usurpateur du Vercellais, commença, en 1374, à détruire en partie ce célèbre cloître, pour agrandir les fortifications de la citadelle, et qu'enfin le monastère fut ruiné (2), en 1580, et les biens accordés à un abbé commendataire, par le duc

cent soixante-quinze membres; il faisoit l'élection de trois consuls, dits de Saint-Eusèbe, de Saint-Etienne et de la ville. Voy. les Biscioni.

(1) Cet historien, très-estimable, a écrit en 1559, et il nous a conservé plusieurs diplômes et documens à l'appui de son manuscrit.

(2) Nous avons, en 1813, vu des décombres de

de Savoie, seigneur de Verceil. Enfin Mabillon, vers l'an 960, affirme que le monastère de Saint-Etienne existait lorsque Alcram fonda celui de Grassano, dans le Montferrat; et nous avons aussi lu à Rome, dans un Mss., portant le titre : *Taxarum cameræ Apostolicæ*, que le monastère de Saint-Étienne de Verceil payait, l'an 1317, la taxe de 200 florins.

Après avoir donné la preuve matérielle qu'il existait à Verceil, dans le treizième siècle, un monastère de bénédictins, sous l'invocation de Saint-Etienne de la Citadelle, nous suivrons le fidèle historien Della Chiesa, qui nous a transcrit la liste chronologique des abbés dudit monastère, telle qu'elle était conservée après son établissement; il nous indique, pour le second de ces abbés, Jean Scoto (1), grand docteur, surnommé l'abbé de Verceil, qu'un

l'église de Saint-Etienne, et nous avons pris des morceaux de mosaïques du pavé dans les fouilles.

(1) Il est étrange de vouloir attribuer à Jean Scoto le livre de l'imitation qui parle de saint François, canonisé, en 1228, bien après la mort de Scoto.

écrivain français a confondu avec l'auteur de l'Imitation. Della Chiesa nomme pour quatrième abbé, vers l'an 1230, *Jean Gersen*, que Meslero (1) a reculé à l'an 1240, époque à laquelle il était probablement encore en vie.

L'assertion de Della Chiesa, évêque de Saluces, qui vécut dans le dix-septième siècle, est confirmée par les historiens vercellais, et notamment par le chevalier Jacob Durandi (2) : cet écrivain, mort en 1817, à l'âge de quatre-vingt-un ans, parcourut une brillante carrière, soit dans la magistrature, comme président de la chambre des comptes, à Turin, soit dans les lettres, par les différens ouvrages d'histoire ancienne, qui lui ont fait une réputation européenne.

Ce savant historien, dont le témoignage

(1) Voy. le livre avec le titre : *Venerati Johannis Gersen de Cabanaco ordinis S. Benedicti abbatis Vercellensis de Imitatione Christi*, Bruxellæ 1649.

(2) Durandi convaincu de la maxime de d'Aguesseau, *que l'homme doit avant tout connoître son pays*, écrivit, en 1766, *Dell' antica condizione del Vercellese*. Voy. la biographie de cet illustre historien, que nous avons publiée en 1817, quarante jours après son décès, à Turin.

ne peut être mis en doute, a souvent répété à ses collègues de l'académie des sciences, à Turin, et à nous en particulier, que, dans sa jeunesse, vers l'an 1756, faisant des recherches pour connaître la série chronologique des abbés de Saint-Etienne de la Citadelle, il avoit vu et examiné à Verceil un ancien parchemin de ce monastère où, parmi les abbés, on lisoit le nom de *Gersen Jean;* ce qui confirme notre proposition.

Que le vrai nom de notre abbé soit *Gersen* et non *Geschen*, ou *Gessem*, comme le copiste du Mss. d'Arone l'a nommé mal à propos dans ces variantes, nous le déduisons des Mss. que nous avons examinés à Turin, à Rome, et dernièrement à la bibliothèque du Roi, à Paris; le nom de *Gersen* est purement écrit et répété dans plusieurs endroits de ces Mss., comme nous l'avons fait observer à M. Lépine et aux directeurs de cet établissement, le plus beau de l'Europe.

Nous commençons par rapporter ici le texte du Mss. d'Arone (1), existant à la bibliothèque de Turin, où, au livre 1, on lit:

(1) Voy. Napione, dissertation de 1810, dans les actes de l'académie de Turin.

Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Geschen; et après avoir répété le nom de l'auteur en tête de chaque livre, à la page 171, on termine : *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis Gersen de sacramento altaris.*

Dans les archives de la Vaticane de Rome, en 1812, nous avons vu un ancien Mss. (1) en papier, avec le n° 135 : *Opuscula sanctorum patrum;* et à la page 67 : *Ex libro Johannis Gersen in cap.* XI, *non sis in celebrando nimis prolixus aut festinus.*

Tout récemment, nous sommes parvenus à découvrir, dans la bibliothèque du roi de France, dix-sept Mss. du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, savoir : cinq du vieux fond, avec les n^os^ 2922, 2980, 3591, 3592 et 3659; et douze de l'ancienne bibliothèque des bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, appelés les Maurins, avec les n^os^ 837, 1554, 1555, 1555 *bis*, 1556, 1557, 1558, 1559, 1560, 1562; et dans le supplément, le Mss. de la Vallière, avec le n° 126; plus, un autre

(1) Il résulte d'une note qu'il appartenoit à la bibliothèque della Chiesa nova des Philippins.

avec le n° 165, qui est le douzième de la collection.

Nous allons indiquer ceux de ces Mss. qui portent le nom de *Gersen*, écrit en toutes lettres, et de manière à ne pas en douter.

Le premier est celui qui porte le n° 1556, indiqué dans le catalogue *Codex cartaceus, in-12. Inscriptus codex Padatironis Mantuæ*, etc.: page 280, il porte en tête : *Incipit liber Johannis Gersen primus de contemptu mundi, et de Imitatione Christi ;* à la fin : *Explicit liber quartus Johannis Gersen de Sacramento Eucharistiæ.*

Le second de ces Mss. est désigné au catalogue *Codex cartaceus*, in-12, avec le n° 1558, réputé des dernières années du quatorzième siècle ; il commence : *Incipit de Imitatione Christi, et contemptu omnium vanitatum mundi ;* et à la fin : *Explicit liber quartus et ultimus de sacramento altaris, Johannis Gersen.*

Ce n'est pas ici le moment de parler des autres Mss. ; nous prions de remarquer que le nom de *Gersen* se trouve déjà très-clairement exprimé dans quatre Mss. ; et que, de plus, à la dernière page de l'édition de l'I-

clure que le copiste désigné par ces mots : *Per manus Fratris Thomæ Kempis*, est l'auteur du livre; car il ne seroit pas présumable que Kempis (en le supposant même auteur du livre) ait voulu, y mettant son nom, se montrer en contradiction avec soi-même et avec ses maximes; c'est ce que nous développerons mieux en parlant de ce personnage, au chapitre dernier.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Le moine bénédictin qui a composé le *Traité de l'Imitation de Jésus-Christ* est Jean Gersen de Cabaliaca, abbé de Saint-Etienne de la citadelle, à Verceil, vers l'an 1240; et nous en tirons les preuves extrinsèques des anciens manuscrits, et les preuves intrinsèques de l'analyse du livre même, ainsi que de l'usage qu'en ont fait les écrivains du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle.

On a produit, aux tomes I et IV de l'Histoire littéraire du Vercellais, toutes les preuves en faveur de cette thèse. Cependant nous la démontrerons encore par d'autres argumens; nous dirons comment une seule lettre a pu changer le nom de *Gersen*, nom inconnu par les Français au quinzième siècle, en celui de *Gerson* (1), alors chancelier de

(1) Nous observons qu'il est très-possible que, en ne connoissant pas le nom obscur de Gersen, italien, on ait, dans le XV^e^ siècle, corrigé les anciens Mss., changeant l'E en O, et écrit Gerson, comme

l'université de Paris, et très-célèbre au concile de Constance; comment une suscription de Thomas de Kempis a été prise pour celle d'un auteur; comment toutes ces équivoques ont produit une dispute si acharnée et si longue parmi les savans, depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours.

Que la conformité de nom ait souvent produit de telles méprises, nous en donnons aux lecteurs une preuve très-récente. Dans le siècle précédent, les biographes français ayant confondu les noms de *Gabuzio*, Italien, avec celui de *Gaubou*, ont attribué à ce dernier, écrivain très-médiocre, la belle collection faite par le premier, des lettres de S. Pie v, comme l'impartial Graveson nous le dit en son histoire ecclésiastique. Pour satisfaire les incrédules, qui nient même l'existence, soit du monastère de Saint-

auteur de cet ouvrage. Cette altération peut avoir été faite par préjugé ou autrement : en preuve, nous avons vu à Rome, dans les archives de saint Pierre, le célèbre Mss. de saint Hilaire du VIIe siècle, où le mot *adoptatus* fut, par le controversiste, changé en *adoratur*.

Étienne à Verceil, soit d'un abbé Gersen de Cabaliaca, nous allons en donner les preuves.

Gersen Jean, du village de Cabaliaca ou Cabanaca, aujourd'hui Cavaglia, dans la province du Vercellais en Lombardie, étoit religieux de Saint-Benoît de Mont-Cassin; ensuite il fut abbé du célèbre monastère de Saint-Etienne de la Citadelle, où saint Maur (1) a logé en l'an 570, lorsqu'il venoit en France pour établir sa congrégation.

Nous tenons du fidèle historien *Della Chiesa*, auteur de la chronologie des évêques et des abbés des églises du Piémont, que le monastère bénédictin de Saint-Etienne à Verceil, supprimé en l'an 960, fut rétabli avec plus de magnificence et une juridiction plus étendue, de manière qu'aux temps de la liberté lombarde (2), l'abbé de Saint-Etienne prenoit part au gouvernement politi-

(1) Voyez Ranza sur le miracle opéré par saint Maur, à Verceil, sur Arderande. Voy. Modena, histoire de Mabillon et les Bollandistes.

(2) La république de Verceil, au XIII^e^ siècle, s'étendoit loin; elle possédoit la ville de Casal, et une partie du Monferrat. Son grand conseil étoit de

periorem conventûs S. Pauli de Vercellis.

Quelles preuves plus convaincantes pouvons-nous donner contre les allégations d'Amat, allemand, et de M. Gence, français, par lesquelles on a mis en doute même l'existence du village de *Cabalia* ou *Cabanaca* ou *Canabaco?* mot ainsi corrompu par le copiste ignorant, tandis que, par les diplômes cités, par ceux qui ont été insérés au tome III des Biscioni de la ville de Verceil, et par les renseignemens que nous avons pris dans les archives du village même, il résulte que le nom moderne de *Cavaglià* a varié suivant les temps.

Nous avons aussi examiné sur le lieu les plus anciens registres baptismaux de la paroisse depuis le seizième siècle, et nous avons reconnu que le nom de la famille *Gersen* fut corrompu en celui de *Garson*, comme, aux mêmes registres, ceux de la famille *Nelva* en *Nerva*, de *Magiaraldo* en *Machieraldo*. Cependant les *Garson* ont toujours donné à leurs enfans le prénom de *Joannes*, pour conserver le respect qu'ils portent à notre abbé Jean Gersen, qui est tenu, par ses concitoyens, en vénération de

bienheureux, ce que les historiens Bellini et Bucellini (1) nous confirment.

Enfin nous avons encore constaté, dans le village de Cavaglia, la tradition très-ancienne, que *Jean Gersen*, moine bénédictin, y est né dans le hameau des *Campi*, propriété de sa famille; qu'il fut reçu dans le monastère de Saint-Vincent (2), dont nous avons visité, en 1812, les ruines, et dont avons reconnu que l'église gothique conserve, dans ses arceaux aigus et dans ses peintures, les traces du douzième siècle.

L'abbé bénédictin Jean Gersen a donc existé, d'après les quatre Mss. par nous transcrits, d'après les recherches faites et les traditions constatées dans le village de Cavaglia, où il est né, suivant l'ancien Mss. du cardinal *Biscia*, d'après l'autorité des historiens piémontais *Rosalti* et *Della Chiesa*,

(1) Voyez Bellini dans son livre *Idea Pacis*, Bucellini, 5 *kalend. decemb.*

(2) Voyez le diplôme de 1034 dans la note page 47, et les actes du procès de l'an 1548, par-devant le sénat de Verceil, par nous examiné dans les archives de la commune de Cavaglia.

et des Vercellais *Bellini*, *Modena*, *Cusano*, *Durandi* et *Mulatera*; il nous reste encore à démontrer approximativement l'époque de l'existence de cet homme célèbre, l'honneur de sa patrie et de l'ancienne Lombardie.

Plusieurs historiens critiques, et particulièrement le docte Vallart, le moine Quatremaire, l'évêque Della Chiesa, les savans Mesloro et Guérini, s'accordent avec nous à fixer cette époque aux temps de saint François d'Assise et de saint Antoine de Padoue, entre l'an 1220 et 1240, lorsque les sciences, et notamment la philosophie du temps, florissoient au plus haut degré dans la ville de Verceil, comme nous l'avons déjà dit en parlant de son université et des célèbres professeurs qui, en l'an 1228, y furent transportés de Padoue avec les recteurs des colléges.

Nous trouvons dans l'histoire que les plus grands auteurs du treizième siècle ont professé à Verceil, entre autres Duranta, disciple d'Arrigo (Henri) de Suse, François Ranio, Ubert de Bobbio, Anrico, médecin, et Apollonius, grand dialecticien, l'abbé Thomas Gallus, professeur de Saint-Antoine

de Padoue (1) pour la théologie dogmatique, pendant que Jean Gersen le fut pour la morale, comme les auteurs du Dictionnaire des hommes illustres l'ont affirmé dans la dernière édition de 1810, faite à Paris.

Ce progrès des sciences dans notre pays existoit sans aucun doute, et il auroit dû conduire les doctes continuateurs de l'histoire littéraire de France (2) à mieux juger de ces temps-là, et à reconnaître que le livre de l'imitation, d'après son extrême simplicité, sa clarté et sa piété, a pu être composé par le moine Gersen, au milieu des ouvrages mystiques que le goût du temps et la réforme de la discipline sembloient exiger.

Ce qui prouve encore que le traité de l'Imitation a servi de cours de morale dans l'université de Vercell, c'est que nous trouvons différens Mss. sans autre titre que : *Qui sequitur me*, qui sont les premiers mots du texte. Les élèves des colléges des différentes nations l'ont ainsi copié, et l'ont

(1) Il résulte de la vie de ce saint, que François d'Assise l'avoit recommandé à Thomas Gallo, qui a survécu à son écolier mort en 1231.

(2) Tome XVI, pag. 70. Paris, 1824, par Didot.

porté dans leur pays, avec le Traité de théologie de Thomas Gallus, qu'on trouve également répandu en Europe, dans des Mss. très-anciens.

Dans le chapitre 1, nous avons déjà donné le texte des Mss. qui indiquent le livre de l'Imitation comme un traité pour l'enseignement scolastique, et les allégations du Dictionnaire universel viennent à l'appui; elles confirment l'opinion de plusieurs savans, et, entre autres, d'Oliverius, qui, parlant des auteurs de la théologie mystique, cite, parmi les plus célèbres, *Jean Gersen de Canabaco, abbé de Verceil, vers l'an* 1220, *professeur distingué, connu de tout le monde par son précieux traité de l'Imitation*, ajoutant que, d'après le jugement très-réfléchi qui en a été donné à Paris en 1649, personne ne peut plus contester ce fait.

En effet, il est impossible de ne pas reconnaître dans les livres de l'Imitation, surtout dans le premier et dans le second, de vrais traités de morale chrétienne, les meilleurs qui soient sortis de la main de l'homme; livres pleins d'onction et de piété, qui conso-

lent dans le même temps le chrétien et le philosophe; livres qui touchent plus profondément le cœur que les réflexions piquantes de Sénèque et la froide consolation de Boëtius.

Pour mieux déterminer l'époque à laquelle vivait Jean Gersen, il faut remarquer que, dans son Traité, au chapitre 5o, livre III, § 8, en parlant de François d'Assise, il lui donne le titre de saint, d'où on déduit que Gersen a vécu au-delà de l'an 1228, époque à laquelle Grégoire IX canonisa cet illustre personnage, sur son tombeau, à Avisi, vingt mois après son décès. De plus, il paraît, d'après le témoignage des historiens Della Chiesa, Meslero et Guérini, que Gersen était encore abbé de Verceil en 1240.

Il faut enfin remarquer que saint Bonaventure, né en Italie, qui alla à Verceil, l'an 1273, avec le pape Grégoire, pour pacifier les dissensions des Milanais, et mourut l'année suivante, a parlé, dans la septième lettre, aux religieuses de Toulouse, du livre de l'Imitation, comme nous le montrerons ci-après.

De toutes ces circonstances, on peut con-

clure que le vénérable Jean Gersen est mort vers la moitié du treizième siècle, et avant l'an 1273.

De ces calculs d'âge, il résulte que la difficulté élevée par les critiques, au sujet du titre de saint que l'auteur de l'Imitation donna à François, tombe d'elle-même; car il a incontestablement vécu vingt mois tout au moins de plus que ce dernier.

On nous oppose que le mot Gersen est plus tudesque qu'italien.... Nous répondons qu'il est prouvé par l'histoire, que plusieurs familles du nord se sont établies dans la fertile Lombardie, à la suite des différentes invasions, et après que l'élection des empereurs d'Occident fut passée aux princes allemands; ainsi on trouve encore à Verceil plusieurs familles qui ont des noms étrangers au pays; et la noble famille d'*Ast*, qui a donné, en 1226, *Guidotto*, podesta de la ville de Milan, étoit d'origine allemande.

Il est encore nécessaire d'observer que dans cette ville, dont la population (1) a été très-

(1) Saint Jérôme dans sa lettre première à Innocent, n° 3, *ibi Vercellæ Ligurum civitas, haud procul à radicibus Alpium sita, potens, nunc raro est habitata, semiruta.*

considérable, il existoit des hospices pour les Ecossais, les Anglais, et pour les autres nations qui entreprenoient des pélerinages ou des croisades.

§ 1. *Des preuves extrinsèques.*

Après avoir démontré l'existence dans le treizième siècle de Jean Gersen, il faut descendre à examiner la question importante élevée pour déterminer l'auteur du livre de l'Imitation, et donner les preuves extrinsèques et intrinsèques que nous avons indiquées.

Les preuves extrinsèques, nous les tirons des différens Mss. déjà examinés dans les archives et les diverses bibliothèques.

Premièrement les deux Mss. qui portent l'un le n° 1556, avec le titre de *Codex Padolironis*, et l'autre le n° 1558, portent incontestablement le *Joannis Gersen*, en caractères rouges, de la main du copiste du texte, et sans la moindre trace d'altération.

Le Mss. n° 1555, dit *Codex Babiensis* (1),

(1) Ce Mss., qu'on croyoit perdu, est de format in-12, sur papier, et à la première page on lit : *In nomine Domini, amen. Incipit libellus de Imitatione Christi et contemptu mundi;* et en bas, *iste liber est monasterii S. Colombani de Babbio signatus* Mss. n° 55.

le même que Mabillon atteste avoir apporté de ce célèbre monastère, à l'époque des discussions qui eurent lieu à Paris, indique, à la fin du troisième livre, le nom de l'auteur, par ces mots : *Incipit liber Joannis Gersen, cum quantâ reverentiâ et devotione sacramentum dominicum, corpus et sanguinem sit sumendum.* A la fin : *Explicit Deo laus et B. Mariæ virgini.*

Le Mss. 1560, déjà cité sous le nom de *Codex Biscianus*, porte le nom de *Joannis de Canabaco*; il indique aussi la patrie de l'auteur.

Nous avons, par les quatre Mss. précités, qui se trouvent à la bibliothèque du roi, et sans entrer en discussion sur leur âge, la preuve extrinsèque que Gersen fut l'auteur du livre de l'Imitation.

Passons maintenant à parler des deux autres Mss. qui portent le nom de l'auteur, et que nous avons vus à Rome et à Turin.

A la Vaticana de Rome, se trouve le Mss. n° 135, in-12, que nous avons déjà cité, avec le titre : *Opuscula sanctorum Patrum;* et à la page 67, on lit : *Ex libris Joannis Gersen,* in cap. XI. *Non sis in ce-*

tebrando nimis protixus, aut festinus. Nous avons prié, en 1812, les gardiens de ce précieux établissement, MM. le comte Battaglini et l'abbé Amati, de donner leur avis sur la date du manuscrit, et ils ont déclaré, avec connaissance de cause, que ce fragment du traité de l'Imitation appartenoit à la fin du quatorzième siècle, ou, au plus tard, environ à l'an 1420; avis que nous avons ensuite trouvé confirmé par le catalogue de la bibliothèque dite *Della Chiesa nuova*, à laquelle le même Mss. appartenoit, comme legs à elle fait par le cardinal Baronio.

A la bibliothèque de Turin se trouve le Mss. dit d'Arone, déjà désigné, et qui porte le titre d'*Abbatis Joannis Gersen.* Ce Mss. fut la première occasion de la dispute, et confirma les doutes que le subtil espagnol Marquez, avoit élevés, vers 1604, en écrivant contre A-Kempis, auquel il refusa la qualité d'auteur de l'Imitation.

En effet, après que le jésuite Roscignoli(1) eut trouvé, dans la bibliothèque de son collége d'Arone, ce Mss., de format in-8°, ap-

(1) Meslero croit que le jésuite Negroni fut le premier à trouver ce manuscrit, et à élever les doutes.

porté de Gênes, en 1574, par le novice André Majola, qui déclara l'avoir pris dans sa famille, aussitôt on publia, comme reconnu, que l'abbé Jean Gerson, Vercellais, étoit le véritable auteur du livre.

Cette assertion fut soutenue, en 1615, par Cajetani; elle fut combattue par Rosweida, en 1626. Le docte Valgrave, en 1638, répliqua, produisant trois des Mss. précités, et l'édition de Venise de 1501; elle fut repoussée par Fronteau et par Amort, défenseurs de Thomas A-Kempis, et par plusieurs autres écrivains.

Que le Mss. d'Arone soit du treizième siècle, et, au plus tard, des premiers jours du siècle suivant, le savant Napione l'a démontré par deux dissertations; et nous en tirons la preuve de l'écriture et des lettres rondes. Nous avons fait à Rome la comparaison d'un *fac simile* du même Mss., obtenu à Turin avec une lettre de l'évêque de Cattania, de l'an 1255, que l'estimable D. Guerriggi, archiviste de la basilique de Saint-Pierre, a eu la bonté de nous faire voir; il nous a aidé de ses lumières et de sa critique, de manière à ne plus douter de la res-

semblance parfaite des deux Mss. comparés.

Cette reconnaissance avoit été faite, bien avant nous, par les plus habiles antiquaires, Ducange, Baluze, Cotelier, Delannoi, Lecointe, et plusieurs autres, dans la célèbre assemblée (1) tenue, à Paris, l'an 1687, sur le Mss. d'Arone. Le moine Delfaut nous en a transmis le procès-verbal, dans son élégante édition de l'Imitation.

Heureusement les illustres bénédictins de Saint-Germain-des-Prés ne se sont pas laissés décourager par l'arrêt du parlement de Paris de 1752, en faveur des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève; nous leur devons d'avoir soigneusement démontré que le manuscrit d'Arone est bien antérieur à la naissance de Thomas A-Kempis et de Jean Gerson.

La célèbre décision rendue sous la présidence de l'archevêque de Paris, fut principalement fondée sur l'important ouvrage du bénédictin Robert Quatremaire (2), qui,

(1) Voyez Bibliothèque historique, par le Cerf, édition de 1726.

(2) Voyez le livre *Joannes* Gersen, *abbas Vercel-*

par des argumens solides, a prouvé jusqu'à l'évidence que Thomas A-Kempis n'est pas l'auteur de ce livre si rempli de sagesse et de moralité.

Nous avons ci-dessus indiqué quatre Mss. qui portent le nom de Jean Gersen, de Canabaco, comme auteur, savoir, les n^os^ 1555, 1556, 1556 et 1560, de la bibliothèque du roi; plus, un cinquième à celle du Vatican à Rome, sous le n° 135, et un sixième à Turin, sans compter l'édition de Venise de 1501, corrigée à la dernière page, par l'imprimeur Sessa. Comment donc le consciencieux M. Gence (1) a-t-il pu affirmer que le seul Mss. d'Arone existant à Turin portoit le nom de l'auteur?

len. Ord. S. Benedicti et auctor libri de Imitatione Christi a Roberto Quatremaire, *monach. benedictino congregationis S. Mauri; contrà refutationem Patris Joann.* Fronteau, *canon. regul. S. Genovefæ. Parisiis*, 1650.

Voyez l'article Quatremaire, dans l'Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur. Paris, 1770, in-4°, p. 73.

(1) Voyez la Biographie universelle de Michaud, article *Gersen.*

Aux preuves extrinsèques déjà données, nous ajouterons celles que pourront fournir d'autres Mss., parmi les dix-sept trouvés à la bibliothèque du roi.

Le premier de ces Mss. sur papier, porte le n° 3592; il commence : *De Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi, capitulum primum. Qui sequitur me.*

Dans cette première lettre Q est peint un évêque, assis, tenant de la main gauche la crosse, et donnant de la main droite sa bénédiction à un moine bénédictin qui est à ses genoux, avec le livre à la main.

On lit en marge, d'une écriture différente et postérieure : *Rabanus episcopus :* cet évêque vivoit à Mayence l'an 856; mais les deux blasons qu'on trouve au bas de la page, et qui représentent un griffon noir au milieu d'une croix blanche, nous donnent la preuve que ce Mss. appartenoit à une famille lombarde; et le prélat qui y est peint, est, suivant toute apparence, saint Eusèbe de Verceil, ayant à ses pieds le moine Gersen avec son livre de l'Imitation.

Les compilateurs du catalogue imprimé de

ladite bibliothèque ont assigné ce Mss. au quinzième siècle; mais nous avons lieu de le croire bien antérieur. Il suffit d'examiner la ponctuation et la forme de l'écriture, ensuite les vers rimés ci-après transcrits, pour s'en convaincre. Après les paroles *explicit libellus devotus de Imitatione Christi, dictus: Qui sequitur me*, on trouve le traité suivant: *Incipit proœmium de arte moriendi;* et dans les lettres initiales de ce texte: *Cum de presenti exilii miseria*, on voit peint de nouveau le moine bénédictin à genoux au pied du lit de l'agonisant, avec un livre à la main; ensuite, à la fin du livre, on a figuré une tête de mort avec ce qui suit: *Carmen rythmicum de mundi contemptu.*

O vos omnes qui transitis,
Et figuram hanc inspicitis,
Memores mei semper sitis,
Et mundum hunc dispicite.
Quondam eram gloriosus,
Habens aurum et argentum,
Nunc a vermibus corrosus,
Quam horrendum testamentum!

Personne n'ignore que cette sorte de vers étoit particulière au treizième siècle, et

le Mss. présente tous les caractères de ce temps-là.

Le Mss. 1555 (*bis*) est le célèbre *Codex Cavensis*, de format in-12, sur parchemin, en mauvais état, sans numéro d'ordre des chapitres, et auquel manque le dernier livre. Il fut apporté à Paris par Mabillon, et a été jusqu'ici; oublié je l'ai vainement recherché à Naples, en février 1814. Ce précieux manuscrit commence : *In nomine Domini nostri Jesu Christi, incipit libellus de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi.* Dans la première lettre de *Qui sequitur me*, est peint un moine bénédictin habillé en noir, qui porte une croix dans les bras, tel qu'il a été déjà gravé à Rome par Feretti, et inséré à la pag. 3oa de l'histoire vercellaise.

En bas de la première page, on lit : *Iste libellus est congregationis Cavinensis : iste est sacri monasterii Sanctæ Trinitatis Cavæ.*

Un critique a prétendu y voir l'effigie de saint Bernard; mais il faut observer que cette effigie n'a pas d'auréole, et qu'anciennement on avoit coutume de dessiner les portraits

des auteurs dans les MMss. de leurs œuvres; celui de saint Augustin se trouve dans le Mss. de la Vallière, et dans plusieurs autres.

Le Mss. 3591, de format in-4°, porte : *De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi;* il ne contient que le premier livre, et il finit : *Expliciunt admonitiones ad spiritualem vitam.*

Il renferme plusieurs anciens ouvrages, et entre autres un traité *de Paupertate, humilitate et patientiâ*, que des critiques, pour affoiblir l'antiquité du Mss., qui est incontestablement du quatorzième siècle, attribuent à Jean Gerson de Paris. Mais nous ne l'avons pas trouvé dans les éditions des ouvrages de ce dernier, et en particulier dans la belle collection de Dupin, où se lit, tom. III : *Carmen de voluntariâ pauperlate*, lequel n'a rien de commun avec ce *carmen*, autrement cette prose.

Un traité singulier est le suivant, avec le titre : *Incipiunt meditationes Domini Guigonis quinti prioris quondam carthusiensis.* D'après le témoignage de Fabricius, ce prieur est mort en 1137, dans le Dauphiné, diocèse de Valence, ce qui donne une

grande antiquité au Mss. dont il s'agit; mais nous en avons une meilleure preuve dans le catalogue, imprimé en 1744, où les estimables directeurs, à la pag. 456, ont jugé ce Mss. en ces termes : *Is codex decimoquarto sæculo exaratus videtur;* et le savant M. Lepine, bibliothécaire, l'ayant avec nous examiné, est convenu qu'il est antérieur au quinzième siècle. Il suffit de le voir pour s'en convaincre.

Le Mss. n° 1557, sur papier, porte le simple titre : *Qui sequitur me.* Il appartenoit au monastère des bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, et il présente aussi les traces du quatorzième siècle, car les lettres I n'ont pas de point, signe chronologique annoté par Mabillon dans sa paléographie; et dans ce n° 1557, nous n'avons pas trouvé le IV^e^ livre de l'Imitation, qui manque aussi dans le Mss. de la Cava.

Enfin le Mss. n° 837 contient, avec le seul premier livre de l'Imitation, plusieurs ouvrages ascétiques et le suivant : *Incipit libellus de disciplinâ claustralium*, et à la fin du volume : *Hic liber conscriptus et finitus a fratre Ludovico de Monte qui*

obiit ante annum 1400. Cette signature et date de l'an étant un argument positif contre les défenseurs de Thomas A-Kempis, on a enlevé la dernière page où étoit l'original de la signature susdite, comme on le reconnoît au Mss. Mais cette fraude a été prouvée par un acte du 3 janvier 1663, dressé dans le monastère de Gerardemont en Flandre, et que nous venons de lire dans le carton 88 B (1), à la bibliothèque du roi.

Cet acte est notarié et authentique; il atteste que ce Mss. portoit la signature du moine *Ludovic de Monte*, avec la date *ante annum* 1400, et que la page avoit été déchirée.

Toutes ces preuves extrinsèques, que nous avons tirées des différens Mss., en faveur de l'abbé Jean Gersen de Cabanaca, sont appuyées de l'autorité des plus savans hommes, qui ont adopté cette opinion. Premièrement, le docte cardinal Bellar-

(1) Dans ce carton, qui appartenoit à Saint-Germain-des-Prés, on trouve toutes les pièces et dissertations à l'égard du livre de l'Imitation, tant en faveur que contre Gersen, et M. Gence les a eues dans ses mains.

min (1), après avoir réfuté tous les arguments produits en faveur de Gerson de Paris et d'A-Kempis de Cologne, conclut en ces termes : *Il est pourtant très-probable que l'auteur de cet opuscule de l'Imitation fut Jean Gerson ou de Gessen, abbé de Verceil, comme il résulte d'une très-ancienne inscription de ce livre dans un Mss. conservé dans le collége d'Arone, lequel appartenoit aux bénédictins, et à présent est possédé par les jésuites. Il suit de cette inscription, que ce livre a été attribué à Jean Gerson de Paris, par confusion de nom analogue, tandis que le vrai auteur du livre fut Jean Gersen.*

Le savant cardinal continue : *Il faut ajouter en preuve que saint Bonaventure, qui a vécu deux cents ans avant Gerson et A-Kempis, a cité de l'abbé Gersen un article du chapitre dernier, livre premier, et il déclare l'avoir copié du livre dévot de l'Imitation de Jésus-Christ.* Après ces arguments, Bellarmin conclut que le véritable auteur est Gersen, et que ce livre a été

(1) Voyez *de Scriptoribus ecclesiasticis*.

faussement attribué à Gerson par l'altération de nom, ou bien à Thomas A-Kempis, pour une certaine ressemblance du style.

Le célèbre Possevin s'explique, dans son *Apparatus*, en ces termes : *A l'égard du livre de l'Imitation, quoiqu'en parlant de Gerson de Paris, nous avons suivi l'opinion populaire, comme aussi l'opinion de ceux qui nous écrivoient de la Belgique, qu'on y conservoit l'autographe de Thomas A-Kempis, nous ne pouvons à présent qu'adopter la notice que notre confrère Bernardin Roscignol nous a donnée, après avoir long-temps examiné la question, savoir, que Jean, abbé de Gerson, a écrit le livre précieux de l'Imitation, lequel fut assigné à Gerson, par la conformité du nom, et à A-Kempis par le style et la phrase : cela est prouvé par le manuscrit d'Arone, près du lac Verbanum.*

L'estimable Marillac, garde des sceaux de France, en parlant du livre de l'Imitation, s'exprime ainsi : *L'auteur fut un moine bénédictin, et non A-Kempis ni Gerson; et l'erreur du nom s'est propagée dans le peuple, par l'analogie entre Gerson, abbé,*

et Gerson, chancelier; l'auteur a été un Italien, comme le prouvent les mots d'italien vulgaire latinisés. L'auteur a vécu dans le treizième siècle, comme il résulte des collations de saint Bonaventure, et de l'office du Sacrement, composé par saint Thomas d'Aquin, où les livres de l'Imitation sont cités et copiés.

Le savant abbé *Guerini*, à Rome, bibliothécaire à la Chigiana, dans son catalogue de 1780, après avoir rapporté le manuscrit de l'Imitation attribué à Gerson, avec le n° 1481, dit *que le vrai auteur a été Jean Gersen, abbé vercellais, de l'ordre de saint Benoît, de l'an 1230 à l'an 1245, et que ce manuscrit, vainement attribué à d'autres, d'après l'opinion des hommes les plus savans, devoit être assigné à Gersen, bénédictin.*

Nous citerons aussi le père Oliverio, qui, parlant des auteurs de la théologie mystique, *désigne parmi les plus célèbres Jean Gersende Canabaco, abbé de Verceil, vers l'an 1220, professeur, connu de tout le monde par son livre de l'Imitation; il ajoute qu'après le jugement très-pesé de l'assem-*

blée de Paris, personne ne peut plus en douter. Cette même assertion est soutenue par le moine François Delfaut, dans son livre de 1674, où il nous a transcrit toutes les pièces et procès-verbaux rédigés à Paris, dans le congrès tenu pour l'examen des différens Mss. du livre de l'Imitation apportés de l'Italie et de l'Allemagne; dans cette assemblée sont intervenus les premiers érudits de la France, pour juger de l'antiquité du Mss. d'Arone. Il seroit aujourd'hui bien téméraire de vouloir, sur un simple *fac simile* d'une page de ce précieux Mss., réfuter la décision de tant d'hommes célèbres, rendue sous la présidence de l'archevêque de Paris, comme nous l'avons déjà rapporté.

Enfin le fidèle François Valgrave, dans son édition de 1643, faite à Paris, d'après la version de Marillac, nous prouve évidemment que Jean Gersen de Canabaco, abbé de saint Etienne de Verceil, de l'ordre de saint Benoît, doit être réputé le véritable auteur des quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, composés vers l'an 1240, et non plus tard.

Le savant historien transcrit les argumens tirés des anciens Mss. du cardinal de Biscia,

de Padolirone, de la Cava, d'Arone, et de l'édition de 1501 de Venise; il nous rapporte le jugement de la sainte congrégation de Rome, dont les attributions sont de connoître des inscriptions et titres des livres, à laquelle le révérend abbé de la paix et le procureur général des chanoines réguliers de saint Augustin, le 14 février 1639, ont présenté une requête, tendante à ce que défense fût faite d'imprimer le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, sous un autre nom que celui de Thomas A-Kempis; l'historien ajoute que les moines de saint Benoît furent cités, et leurs raisons ouïes et considérées, après quoi la sainte congrégation, par jugement contradictoire rendu après instruction, décida : *Rite posse imprimi Romæ, vel alibi libellum, de Imitatione Christi, sub nomine Joannis Gersen de Canabaco abbatis monasterii S. Stephani Vercellensis ordinis S. Benedicti.* Le jugement dit : *Posse imprimi*, et non *esse imprimendum*, parce que l'auteur avoit voulu rester anonyme; et c'est d'après cette décision que, de deux mille éditions et plus du livre de l'Imitation, et notamment plusieurs

des traductions que nous avons examinées à Rome, dans la vaste bibliothèque du collége romain, savoir en catalan, en castillan, en portugais, en flamand, en tudesque, en bohémien, en polonais, en grec, en anglais, en hongrois, en illyrien, en japonais, en arabe, en turc, en arménien, en chinois, etc., ne portent pas le nom de l'auteur. En France aussi, dans toutes les éditions modernes, et notamment dans la célèbre édition de Didot, de 1788, in-4°, le nom de l'auteur a été omis.

Nous terminerons ce paragraphe en citant l'autorité du pape Pie VII, qui en 1810 daigna écrire au docte Napione de Turin, auteur des Dissertations littéraires sur la patrie de Christophe Golomb et de Jean Gersen, la lettre suivante : *Ad augendum patrii nominis gloriam, viros tot orbe celeberrimos Christophorum Columbum, et admirandi operis de Imitatione Christi auctorem Pedemontio annue feliciterque asseruisti.*

§ 2. *Des preuves intrinsèques.*

Nous tirerons ces preuves des doctrines

développées par l'auteur, dans les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ.

Nous croyons être les premiers, avec l'aide de Théologiens profonds, à considérer la question de ce côté-ci; et nous devons en particulier bien de la reconnoissance à notre ami M. Ferrero, théologien et chanoine, curé de Montanaro, qui a goûté notre opinion et fait des recherches utiles, pour la confirmer.

Après avoir posé en fait que le traité de l'Imitation a été composé par Jean Gersen, bénédictin, et rédigé de l'an 1220 à l'an 1240, il faut montrer par l'ouvrage même qu'il est de l'époque fixée. Les preuves s'en tirent :

1°. De la philosophie du treizième siècle.

2°. Des disputes de ce temps-là entre les ordres mendians.

3°. Des allusions à l'*évangile éternel*.

4°. De l'ancien usage de la communion sacramentelle.

Enfin, ce livre a été lu et cité par des auteurs du treizième siècle et du suivant.

§ 1. *La philosophie* qui dominoit généralement au treizième siècle, au moment que les sciences et les arts commençoient à renaître

en Italie, surtout à Verceil, où, comme on l'a démontré, une université célèbre fut alors en vigueur, étoit la philosophie d'Aristote. En preuve, contre la leçon troisième, *ex libris prædicabilium Porphyrii*, concernant les distinctions du genre et de l'espèce, notre professeur Gersen s'écrie au chapitre III, livre I : *Et quid curæ nobis de generibus, et de speciebus?* Laissons les philosophes disputer du genre et de l'espèce. Au § 5 il ajoute : *Oh! si l'on prenoit autant de soin pour déraciner les vices, et acquérir les vertus, que l'on en prend pour agiter des questions de science, on ne verroit pas tant de maux et de scandales dans le peuple, ni tant de relâchement dans les monastères.*

A l'égard de la philosophie morale sur laquelle le traité de l'Imitation est fondé, nous savons tous que l'épouvantail de la fin du monde une fois passé (1), dans le onzième siècle, le peuple s'abandonna à toutes sortes d'excès; la discipline monastique elle-même

(1) Fondés sur l'interprétation d'un passage de l'Apocalypse, au chap. 20, duquel on déduisoit que à l'an 1000 le monde finiroit.

s'étoit relâchée parmi les bénédictins, ce qui donna lieu aux réformes faites à cette époque par saint Romuald, par saint Bruno et par Robert de Cîteaux.

Dans de telles circonstances, plusieurs hommes pieux écrivoient des livres ascétiques, et entre autres saint Pierre Damien, en 1057, avoit composé l'ouvrage dont nous avons parlé, *De Contemptu sæculi*, plus un autre *De Perfectione monachorum*. Le prieur général des chartreux, Guy de Castro, en 1137, donna ses méditations *De Veritate et Pace, et quomodo per solam veritatem pax habeatur*. Le savant pape Innocent III, aux premiers jours du treizième siècle, en son livre *De Miseria humanæ condictionis*, et par de sages réglemens, par sa défense de laisser à l'avenir représenter des comédies dans les églises, s'efforça de ramener les peuples à la morale et à la piété.

L'exemple de ce Pontife romain fut suivi par notre abbé Gersen, et de la lecture et de la confrontation du livre de *la Misère humaine* avec le traité de l'Imitation de Jésus-Christ, livre I, chapitres I, III, XX, XXII et XXIII; livre II, chapitres I et X; livre III, chapitres

XX, XXI, XXXI, XXXIV et XLVIII, il est démontré que l'objet des deux écrivains a été le même, savoir : de faire connoître la misère de cette vie terrestre, de peindre l'inconstance et la vanité des délices mondaines, la félicité d'une vie éternelle, et enfin celui de ramener les cénobites, (comme il s'exprime au § 5, chapitre III, du livre I) à la règle monastique.

Nous avons trouvé dans la bibliothèque du roi, les Mss n° 2042 et 2044, indiqués du treizième siècle, lesquels contiennent les traités de saint Augustin, *De catechizandis rudibus;* de saint Bernard, *De Regula vitæ honestæ et alia;* de saint Basile, *De Laude vitæ solitariæ;* de saint Jérôme, *De Vita clericorum*, et plusieurs autres, touchant la morale ascétique sévère qu'on s'efforçoit comme Gerson, de ramener dans les cloîtres.

Aux mœurs et au goût de ces temps déplorables, appartenoient aussi les pélerinages, qui, après la première croisade (1) du fameux picard Pierre l'Hermite, publié par Urbain II

(1) Nous avons annoté, au tableau IV de notre his-

en 1095, étoient devenus à la mode... Contre ces voyages de piété mal entendue s'explique notre Gersen au livre 1, chapitre XXIII, § 4 : *Il en est peu que les maladies rendent meilleurs, et peu qui se sanctifient par de fréquens pélerinages.* Il désapprouve hautement ces exercices de dévotion qui peuvent alimenter l'oisiveté, le vice et le crime ; il dit au chapitre 1, § 9, livre IV : *Le désir de voir des choses qu'on n'a pas encore vues porte à entreprendre des pélerinages.*

§ 2. *Disputes entre les religieux mendians.* Nous en avons un fidèle récit dans l'histoire ecclésiastique de Fleury (1) à l'an 1243 ; il montre comment dans les deux ordres célèbres d'alors, tôt après leur institution naquirent de vaines disputes sur la plus grande perfection et sur les mérites des deux saints Fondateurs. Le poète Dante (2) et Mathieu Paris, rapportent les causes de ces disputes,

toire, que M. Michaud a omis de parler dans son livre, de la croisade de l'an 1173, faite par Guillaume II, roi de Sicile, dans la Syrie. Voyez *Testa de vita et gestis Guillemi secundi. Neapoli* 1769.

(1) Voy. Histoire ecclésiastique, tom. XII, liv. 83.

(2) Voy. liv. 3, chant XI et XII du Paradis, où il

et les abus des temps; notre concitoyen l'abbé Gersen s'oposa au scandale, en faisant voir d'abord comment la divergence des opinions et des jugemens, enfantoit les mésintelligences entre les religieux mêmes et les personnes dévotes. Voyez chapitre XIV du livre premier de l'Imitation.

D'ailleurs, sans multiplier les citations nous, rapporterons le chapitre LVIII, § 2 du livre III, où l'auteur dit : *Ne cherchez pas, ne disputez pas du mérite des saints, pour savoir si la sainteté de l'un surpasse celle de l'autre, ou bien quel est le plus élevé dans le royaume du ciel. Cela n'est propre qu'à causer des querelles et des disputes inutiles, à nourrir l'orgueil et la vaine gloire, d'où naissent les jalousies et les dissensions; lorsque celui-ci se déclare pour un saint, l'autre s'efforce avec orgueil d'en préférer un autre* (1). *De telles curiosités et recherches ne sont pas utiles, et elles déplaisent*

parle de saint François et de saint Dominique, et montre que les deux ordres s'étoient déjà éloignés de la règle primitive. Voyez aussi les Querelles littéraires, en 4 vol. in-12.

(1) Dante, en parlant des deux patriarches, saint

aux saints mêmes. Au § 5, il dit : *Que les hommes charnels et sensuels n'entreprennent pas de disputer sur le mérite des saints, eux qui ne savent aimer que les satisfactions particulières. Ils les abaissent où ils les relèvent selon leurs inclinations et non pas selon la vérité éternelle.* Au § 7, il ajoute : *Il vaut mieux invoquer les saints avec des prières dévotes et des larmes, implorer avec humilité leurs suffrages, que de sonder le secret de leur état par une vaine curiosité.* Enfin au § 8 du même chapitre, il termine par ces mots : *Les saints ne se glorifient point de leurs mérites, parce qu'ils ne s'attribuent aucune bonté et qu'ils rapportent tout à Dieu.*

Notre abbé Gersen ne pouvoit s'expliquer avec plus de lumière et d'à-propos, selon les besoins de son temps; repoussant l'orgueil de ceux qui, suivant Fleury, vouloient avilir l'ancienne institution monacale, il cherchait à déraciner les préjugés du peuple, qui mettoit toute sa dévotion dans des images, dans des scapulaires et d'au-

François et saint Dominique, blâme ces excès. Voy. le chant XI et XII^e^ du Paradis.

tres distinctions extérieures, déprisées au chapitre IV, § 4 du livre III : *Il y a des personnes qui mettent toute leur dévotion dans des livres, d'autres dans des images et d'autres dans des signes extérieurs et des figures.* Ensuite, au chapitre XVII, § 3 : *Quelques-uns ont plus d'amour et de zèle pour un saint, que pour l'autre ; mais ces sentimens viennent plus de l'homme que de Dieu* (1).

§ 3. *L'évangile éternel* (2), et ses nouvelles doctrines attiroient, dans le treizième siècle, la curiosité publique, même avant que le frère mineur Ghérardin eût écrit son livre de l'*Introduction à l'évangile éternel ;* car depuis l'an 1201, Amalric de Chartres, et non

(1) L'auteur fait ici allusion aux mœurs et aux coutumes de cette époque ; les hommes et les femmes étoient également empressés de se faire inscrire aux catalogues du troisième ordre des frères mineurs, comme ils firent ensuite pour d'autres congrégations ou sociétés.

(2) Voyez Fleury, tom. XII, pag. 299 ; Affò, vie de Jean de Parme ; Noël Alexandre, dans son Histoire du XIIIe siècle, où il donne une idée de l'évangile éternel. Rinaldi, *Annal. eccles.* ; Tiraboschi tom. I, de son Hist. littéraire.

Jean de Parme, comme certain historien l'allègue, avoit déjà écrit un traité sur cette doctrine, dont le but étoit de faire accroire que les apôtres n'ayant prêché que l'évangile de Jésus-Christ d'après la lettre, il devoit avant l'an 1260, s'introduire un évangile d'après l'esprit du texte, lequel auroit écarté le premier et seroit appelé l'évangile du Saint-Esprit, le perfectionnement de la vie spirituelle.

De telles absurdités avoient été depuis l'an 1209 (1) rejetées par l'église romaine; comme néanmoins elles prenoient de la consistance, Alexandre IV par une bulle de 1256 les condamna.

Nous allons examiner, si notre abbé Gerson a émis son opinion contre ces doctrines de son temps, et nous trouvons de suite qu'il commença son traité par ce précepte du Seigneur : *Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres*, livre 1, chapitre 1. Nous trouvons encore que tout le second

(1) Voy. Aflò, pag. 67; et Guillaume de Saint-Amour, lequel affirme que depuis cinquante ans on s'étudioit à détruire l'évangile de Jésus-Christ pour en établir un prétendu plus parfait.

livre du traité de l'Imitation, est dirigé contre les doctrines des promoteurs de l'évangile éternel, et notamment au chapitre VIII, il enseigne à ces disciples : *Que lorsque Jésus-Christ ne parle pas à notre âme, toute consolation est nulle.* Au chapitre III du livre III, il nous dit comment il faut entendre et estimer la parole divine... *Mon fils, écoutez mes paroles, elles sont esprit et vie, il ne faut pas les juger d'après les lumières de l'esprit humain.* Au chapitre IV, § 3, il dit : *Que la vérité éternelle vous plaise plus que toute chose.* Au chapitre XIV, § 4, il ajoute : *La vérité de Dieu demeurera éternellement.* Au chapitre XXXI, § 3 : *Nous voulons passer pour* SPIRITUELS, *et cependant, nous n'avons de soins et d'inquiétudes que pour des choses viles et passagères.* Au chapitre LXIII, § 3 : *C'est moi* (dit le Seigneur), *qui enseigne sans le bruit des paroles, sans mélange des opinions.* Au chapitre L, § 8 : *Les hommes se trompent souvent en jugeant sur le rapport des sens.* Au chapitre LVI, le Sauveur s'écrie : *Si vous voulez connoître la vérité croyez à moi.* Enfin, au IV^e^ livre, chapitre XI, le disciple dit : *J'ai*

tu tes livres saints pour être ma consolation ta règle et le miroir de ma vie. Votre parole, ô Seigneur, est la lumière de mon âme, je vous rends grâce, Seigneur Jésus, lumière de la lumière éternelle, pour cette table de la doctrine céleste que vous avez préparée par les prophètes, les apôtres et les docteurs.

Au chapitre XVIII, l'auteur s'adresse aux incrédules qui nioient l'Incarnation de Jésus-Christ, et dit : *Si vous n'entendez ni ne comprenez ce qui est au-dessous de vous* (1), *comment comprendrez vous ce qui est au-dessus? Croyez à la parole de Dieu, à ses saints, à ses prophètes.*

Dans tous ces passages de l'auteur, il est facile de reconnoître une réfutation indirecte des maximes de l'*évangile éternel*, qui n'avoient pas encore été condamnées par le romain pontif.

§ 4. *Ancien usage dans la commu-*

(1) Tout ce chapitre doit se rapporter à la lettre de Grégoire IX, de 1239, adressée aux princes et prélats contre l'empereur *Frédéric II*, accusé de s'être moqué du mystère de l'Incarnation.

De ce passage nous pouvons encore conclure que Gerson a fini son traité avant l'an 1240.

nion sacramentale, sur laquelle plusieurs auteurs (1) ont écrit de manière qu'il est hors de doute que, vers 1415, surtout en Italie, la communion des séculiers avoit encore lieu, au moins à Pâque, sous les deux espèces du pain et du vin.

Le pape Gelase, au cinquième siècle, afin de s'opposer à la secte des Manichéens, avoit prescrit la communion sous les deux espèces : Bergier nous dit, de plus, que le manichéisme ayant ravagé l'église occidentale jusqu'à la fin du treizième siècle, il n'est pas surprenant que dans plusieurs églises, comme saint Thomas (2) l'atteste, cet usage primitif fût conservé de son temps.

En preuve, nous allons citer le nécrologe Eusébien, des archives de la cathédrale de Verceil, à l'an 1196 : 4 *Kalend. aprilis obiit bona mater Ambrosii quæ dedit vineam unam in Girondo : item obiit*

(1) Voy. Bergier, Dictionn. de Théologie. Paris, 1819, art. *Communion sacramentale*. Voy. *Decretalium*, pars. 3, *De Consacratione Dictin.* 2, *cap.* 7 et 41.

(2) Voy. *D. Thomæ summa theologica. Quest.* 80 art. 12.

Varnerius Resta qui ad usum paschalium dedit vineam unam in Mongrano. Ces legs ont été faits à notre église, pour fournir à la grande consommation de vin qu'on faisoit dans la communion des séculiers. Les inconvéniens survenus, la répugnance de plusieurs fidèles à approcher leurs lèvres du tuyau céleste, ont engagé les pères du concile de Constance (2), vers l'an 1415, à défendre la communion sous les deux espèces, et à ordonner que les séculiers ne recevroient que l'espèce du pain, étant de foi que sous chaque espèce existe également tout le corps et le sang de notre Sauveur Jésus-Christ.

Examinons maintenant ce que Gerson dit à l'égard de la communion sacramentale, dans son Imitation, au chap. IV, livre IV. Il est évident qu'il parle de l'usage alors en pleine vigueur, de communier sous les deux espèces; il nous dit au § 3 : *Ceux qui avant la communion étoient troublés et sans affection et languissans, restaurés ensuite* (*postea refecti cibo et potu cœlesti*) *par*

(2) Voy. Gazaniga, tom. IX, où il dit que la même défense a été renouvelée dans les Conciles de Bâle et de Trente. Ses. 21. Can. 1.

la viande et la boisson céleste, se trouvent changés en mieux... Il s'explique encore plus clairement au § 4; il s'écrie : *S'il ne m'est pas permis de puiser dans l'abondance de la source, et de boire à mon plaisir, j'approcherai toutefois ma bouche à l'ouverture de la cannelle sacrée* (1), *afin que j'en puisse tirer quelque goutte, qui me désaltère et m'empêche de mourir de*

(1) Le texte latin dit *ad foramen celestis fistulæ.* Voyez Martène, tom. 3, *de Antiquis ecclesiæ ritibus,* où il nous apprend qu'il y avoit trois manières de communier les séculiers jusqu'au xv^e^ siècle. On présentoit la cannelle d'or ou d'argent, ou bien le calice, ce qui étoit plus particulier aux *Ariens*, ou bien on trempoit le pain dans le sang, ce que le concile *Bracarense* condamna. Ducange, mot *Fistula,* et le P. Mabillon, *Museum italicum,* nous déclarent que le pape, après avoir communié le clergé, venoit aux princes et dames romaines, et le diacre leur présentoit la canelle pour boire du sang de Jésus-Christ. Le Berlendis, dans l'ouvrage des oblations anciennes, nous a conservé la forme des cannelles dont on se servoit, dit-il, avant 1415, pour la communion des séculiers.

Nous observerons que M. Gence a évité cette difficulté qui constate l'âge du livre de l'Imitation, en traduisant le *canal céleste.*

soif. Au § 5, l'auteur s'écrie encore : *Seigneur ! recevez-moi à la louange et à l'honneur de votre nom, vous qui avez préparé votre corps et votre sang pour me servir de viande et de breuvage.*

Enfin, au chapitre xi, § 5, il dit : *je vous rends grâce créateur, et rédempteur des hommes, de ce que, pour donner à tout le monde des preuves de votre amour, vous avez préparé un grand souper dans lequel vous donnez à manger non plus l'agneau, mais votre très-saint corps et votre sang précieux, dont il étoit la figure.*

Dans tous ces articles, l'auteur parle aux disciples laïques, jamais aux prêtres, et on y voit très-clairement qu'il ne s'agit pas de la communion mystique ; car il parle expressément de celle-ci au chapitre x, § 6, en ces mots : *Non toties mystice communicas;* mais bien de la communion réelle, sous les deux espèces qui était alors en vigueur, surtout comme une précaution contre le manichéisme. Comment pouvoir donc attribuer le iv^e^ livre de l'Imitation à des écrivains postérieurs au concile précité de 1415, qui a défendu la communion sous les deux

espèces, défense qui avoit occasioné tant de mécontentemens et de disputes, surtout en Bohême, comme l'historien Bellarmin (1) nous l'atteste : et il auroit été très-imprudent de les renouveler, même en parlant de la cannelle céleste mystiquement, car elle auroit rappelé aux fidèles l'usage ancien, comme nous l'observons au chapitre dernier.

§ 5. *Le traité de l'Imitation a été lu et cité par plusieurs auteurs du treizième et du quatorzième siècle.* Parmi ceux qui ont eu connoissance du livre de l'Imitation, nous indiquerons ici saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, Gérard de Rayneval, Denys de Rickel, et le Dante, poète.

Ces écrivains sont les plus marquans pour avoir puisé dans le traité de morale de notre abbé Gersen : En commençant par saint Bonaventure, dit le docteur séraphique, né à Bagnorea en 1221. Nous avons avec attention vérifié ce que le bénédictin Cajetani avoit allégué, et nous avons lu que saint Bonaventure, dans la collation VII, *ad fratres*

(1) Bellarmin, liv. IV, ch. 20, Ferraris, verbo *Eucharistia*.

conventus Tolosæ de diligentia, a transcrit le chapitre xxv du livre 1 de l'Imitation, depuis les mots, § 3 : *Unum est quod multos*, (jusqu'à ceux-ci) *se ipsum vincit et in spiritum mortificat.* Du § 4, depuis les paroles *duo specialiter*, jusqu'à *instare pro bono.* Du § 5, depuis *quam nocivum*, jusqu'à *inclinare.* Du § 6, depuis *religiosus qui se*, jusqu'à *melius quærat.* Du § 7, depuis *religiosus fervidus*, jusqu'à *semper in angustiis erit, etc.* ; où le saint docteur termine : *Et cætera, ut patet in devoto libro de Imitatione Domini nostri Jesu Christi.*

Les controversistes Rosweida et Amort, pour se débarrasser de cette preuve si forte contre leur système, protestent que les collations sont apocryphes, et qu'elles ne sont pas de saint Bonaventure. Leur allégation est appuyée sur ce que les éditeurs des ouvrages du docteur séraphique, imprimés à Lyon en 1668, attestent dans la préface n'avoir pas trouvé dans les Mss. par eux consultés, lesdites collations.

Mais premièrement les collations sont attribuées à saint Bonaventure, par les historiens critiques Zamora, Possevin, Wilot et

Wading, tous auteurs très-dignes de foi. Elle sont insérées dans toutes les éditions du docteur Bonaventure, faites en Italie, et en d'autres pays; d'ailleurs cette attestation négative des éditeurs de Lyon, est très-particulière; mais Zamora, éditeur des mêmes ouvrages, atteste que les collations furent extraites d'un ancien Mss. de la bibliothèque du Vatican. Nous avons de plus, l'attestation du célèbre Launoy, dans sa dissertation de 1650, qui indique la première édition des collations, faite à Strasbourg en 1495, où elles sont insérées comme ouvrages propres de saint Bonaventure.

De la lecture réfléchie des ouvrages de ce saint cardinal, nous avons recueilli que, tant avant qu'après avoir écrit les collations, il traite des argumens analogues à celles-ci; son style y est conforme, et l'on trouve dans les collations les mêmes citations des saints pères et des auteurs qui étoient connues et familières à saint Bonaventure. Enfin, nous venons de trouver dans le carton quatre-vingt-huit des Mss. de la bibliothèque du roi de France, un acte notarié passé à Rome en 1649, par lequel il est jus-

tifié que, dans les archives des frères mineurs de saint François au Tibre, on avoit retrouvé le catalogue original de *Marianus Florentinus*, qui a écrit suivant *Paccian-tius* Michel, son concitoyen, vers l'an 1430, et suivant Rodulphe de Tossiniano vers l'an 1404, dans lequel catalogue Marianus porta les collations parmi les ouvrages du Docteur séraphique.

La plus forte objection est tirée de la collation première, à la fin de laquelle on lit les mots : *Hæc Ubertinus.* De ces mots, les controversistes précités déduisent, que les collations sont apocryphes, car Ubertin de Casal fut reçu dans l'ordre des franciscains un an seulement avant la mort de saint Bonaventure ; il n'est pas probable, suivant eux, qu'il ait cité l'avis d'un novice inconnu. Nous pouvons répondre à cette objection, avec connoissance de cause, car nous avons parlé d'Ubertin de Casal Montferrat ou plus probablement de la famille du célèbre grammairien Ubertin Clerico, de Crescentino, notre patrie, à la page 401, tom. 1, de l'Histoire littéraire du Vercellais, et nous y avons démontré

qu'il fut un des chefs des théologiens spirituelistes, et qu'il a défendu et soutenu en présence de Clément V, les propositions du frère Oliva, son professeur de théologie, à l'an 1259, et qu'ensuite Ubertin fut accusé vers l'an 1316, par-devant le nouveau pape Jean XXII, par lequel il fut absous, et autorisé à passer dans un monastère de bénédictins, et postérieurement dans les chartreux où il est mort.

Ce même Ubertin, parmi ses différens ouvrages, nous a laissé *Arbor vitæ crucis;* il fut un des partisans les plus distingués de l'*évangile éternel*, et il avoit été reçu dans l'ordre des frères mineurs, par le père général Jean de Parme, qui a souffert aussi de graves persécutions à cause des doctrines de l'évangile éternel.

D'après cet exposé, nous observerons avec le docte père Robert Quatremaire (1), que le même frère mineur Ubertin, déclare dans ses mémoires avoir été à Rome pour être

(1) Voyez son ouvrage déjà cité sur Gersen, Vercellais, de 1650.

admis dans l'ordre, par le général Jean de Parme (1), et qu'il fut reçu le 2 août à Assise. Or, nous savons que le malheureux Jean de Parme, depuis la fin de l'an 1256 jusqu'à l'an 1288, fut prisonnier dans le couvent de Rieti, et qu'il ne pouvoit y exercer sa juridiction : il faut donc conclure que *Ubertin de Casal* avoit été reçu dans l'ordre avant cet événement; et que saint Bonaventure, mort en 1274, a pu citer le nom d'Ubertin dans la collation première, d'autant plus que ce novice doué d'un génie extraordinaire, avoit fait de suite de grands progrès dans les études de la morale, et commencé un traité sur la vie de Jésus-Christ, qu'il perfectionna après son retour de Paris en Italie, et après sa nouvelle conversion : il avoit puisé ses pensées dans le livre de l'Imitation, ce qui a induit le docte Suarez dans son livre des conjectures, à attribuer à notre Ubertin le second livre de l'Imitation, tandis que le premier fut par lui assigné à notre

(1) Voyez Marc Ulyssiponense et Rodulphe Tossinian.

abbé Gersen, le troisième à Rainalduccio Pierre de Vicovaro, qui en 1328 fut anti-pape sous le nom de Nicolas V, et qui, après son abdication écrivit un livre ascétique. Enfin le quatrième livre, Suarez l'attribuoit à Jean Gerson de Paris, en laissant à Thomas de Kempis l'honneur d'avoir mis en ordre les chapitres. Nous démontrerons que ce moyen bizarre de conciliation, adopté par Suarez, est dénué de fondement, lorsque nous parlerons de Gerson et de Kempis au dernier chapitre.

Venons maintenant aux ouvrages du docteur angélique saint Thomas, né en 1227, et mort en 1274. Nous trouvons que dans son opuscule 57 sur la Fête-Dieu, il a copié du livre IV de l'Imitation tout le chapitre II, depuis les mots : *Domine accedo*, jusqu'à *pauper et egenus ad Dominum cœli.* Ensuite il a transcrit le chapitre XIII : *O quam suavis*, jusqu'à *pane suavissimo de cœlo.* Puis des mots : *Non est alia natio*, jusqu'à *Deus noster ades.* Enfin le chapitre VII, depuis *Domine Deus meus*, jusqu'à *Cum tali spe, fide, etc.*

Gérard de Rayneval, auteur du livre de la vie commune, florissoit incontestablement dans le quatorzième siècle, car il est mort l'an 1384; or, M. Gence, patron zélé du chancelier Jean Gerson, vient pourtant d'admettre dans le dictionnaire de la Biographie universelle de Michaux, que le livre *De Conversatione interna*, du même Gérard, paraît être le *second* livre vulgaire de l'Imitation.

Denys de Richel, chartreux, nommé le docteur *extatique*, mort en 1471, a sans contredit emprunté dans son livre *De Fonte lucis et semitis vitæ*, ce qu'il dit des trois divisions de la vie *purgative*, de la vie *illuminative* et de la vie *unitive*, en les tirant du livre de l'Imitation; ce qu'il n'auroit pas fait probablement, si ces livres eussent été composés par Thomas de Kempis, son contemporain.

Dante, ce grand poète, né en 1265, mort à Ravenne, exilé de sa patrie ingrate, vers l'an 1320, après avoir parlé des disputes entre les franciscains et les dominicains, a tiré du livre 1 de l'Imitation, chapitre XXIV, la description des tourmens que les envieux, les gourmands, les impudiques souffrent

dans l'enfer, et il en a fait la description (1), en copiant le texte latin très-fidèlement.

Toutes les preuves extrinsèques et intrinsèques que nous venons de retracer, semblent assez concluantes, pour engager les savans continuateurs de l'histoire littéraire de France à croire que le livre de l'Imitation a été composé dans le treizième siècle, et que ce précieux traité est de Jean Gersen, bénédictin, abbé du monastère de Saint-Etienne, à Verceil, vers l'an 1240, ainsi que plusieurs écrivains non-seulement italiens, mais aussi français ou allemands, continuent de l'affirmer. Nous espérons qu'après avoir déjà écarté ce précieux livre de la liste des ouvrages de saint Bernard dans le tome 16 de l'histoire précitée, les mêmes savans continuateurs écar-

(1) Dante, *Inferno*, *canto* III :

Questo misero modo
Tengon l'anime triste di coloro
Che visser senza fama e senza lode.
. . . . . .
Erano ignudi e stimolati molto
Da mosconi e da vespe ch'eran ivi.

Canto VI, Inferno :

Qual nel arsenà de' Veneziani
Bolle d'inverno la tenace pace.

teront aussi de la liste des ouvrages de Gerson de Paris ce même *Traité de l'Imitation*, qu'on ne trouve pas dans la collection presque autographe des ouvrages de Gerson, que nous avons examinée à la bibliothèque Mazarine; et qu'ils admettront avec nous que l'auteur a voulu conserver l'anonyme par les mots : *Non quæras quis hoc dixerit sed, quid dicatur attende;* ainsi au livre 1, chapitre v de l'Imitation.

CHAPITRE TROISIÈME.

Les disputes doivent enfin cesser sur Jean Gerson de Paris, et sur Thomas A-Kempis de Cologne, auxquels le livre précieux de l'Imitation est particulièrement attribué.

Nous commencerons par présenter ici les preuves générales et communes contre les deux prétendus auteurs, Gerson, et A-Kempis; ensuite nous traiterons de chacun d'eux en particulier.

Il faut, en traitant des preuves générales, établir ici que Jean Charlier, surnommé *Gerson* ou *Jarson*, est né à Reims en 1363; qu'il a été chanoine, et ensuite chancelier de l'université de Paris; qu'il est mort à Lyon, dans le monastère des Célestins, en 1429, dans les bras de son frère, abbé dudit monastère;

Que *Thomas Hamerche* (1), *sive Malleo-*

(1) Voyez Fabricius *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, *lib.* x.

tus, à patriâ Kempen, appelé *de Kempis*, est né, en l'an 1380, à Daucetri; il fut, à l'âge de vingt ans, reçu parmi les chanoines réguliers, et il a été supérieur du chapitre de Swal, où il est décédé l'an 1471.

Ces deux illustres Personnages ont donc vécu long-temps après le concile de Constance, lequel, en l'an 1415, fit cesser la communion des séculiers sous les deux espèces, comme nous l'avons déjà observé.

Comment donc pourra-t-on attribuer le quatrième livre de l'Imitation à Gerson, chancelier de Paris, qui a tant figuré audit concile, où il fut l'un des orateurs pour adopter l'abolition de l'usage de la cannelle céleste, aujourd'hui réservée au sacre du Roi de France?

Il seroit absurde de dire que Gerson ait voulu parler symboliquement de la cannelle, et rappeler ainsi aux séculiers l'usage abrogé. Le savant M. Gence a bien senti la force de cet argument; et, tout en admettant que son concitoyen Gerson a écrit le livre de l'Imitation après le concile de Constance, lorsque, persécuté et errant sous l'habit de pélerin, il étoit réfugié parmi les Célestins, à Lyon, il a

cependant évité cette difficulté dans son article de la Biographie universelle, il s'est tenu à des inductions vagues, sans répondre à notre argument.

Par les mêmes motifs, on ne peut pas accorder à Kempis l'honneur d'avoir composé ledit livre quatrième, surtout en Allemagne, où, parmi les Bohêmes, en l'an 1412, la dispute, à l'égard de la prétendue communion sous les deux espèces, avoit été très-violente.

Cette imprudence de parler de la cannelle céleste, en ce temps-là, auroit été réprimandée par le chef de l'église avec sévérité.

Nous observons enfin que les deux écrivains Gerson et Kempis n'auroient pu, dans le chapitre 25 du livre 1 de l'Imitation, indiquer comme des modèles de vertu les Chartreux, ni les moines de Cîteaux, ni les religieux des différens ordres de leur temps; car l'histoire nous apprend que, avant le concile de Constance, tous les ordres réguliers avoient perdu de leur règle, de leur ferveur, même les bénédictins de Cîteaux; ces derniers suivant l'autorité de Tritème, en 1417, furent convoqués en assemblée générale, afin de corriger les abus qui avoient été

dénoncés dans ce concile; abus que, depuis l'an 1355, le pape Benoît XII avoit indiqués dans une bulle, pour rappeler à la règle les mêmes moines; abus qui n'avoient pas cessé en 1436, comme le confirme le témoignage de saint Antonin (1). Remarquons en outre que les mêmes écrivains, au livre IV, en parlant de l'Eucharistie, auroient cité saint Thomas, qui fut l'instituteur de la fête de Dieu, comme nous avons déjà observé.

En parlant de Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, en particulier, il faut, avant tout, poser en fait, qu'ayant visité nous-mêmes, en avril 1813, la bibliothèque Mazarine, avec l'assistance de M. le directeur, le chevalier Petit-Radel, il nous a présenté un Mss. précieux du quinzième siècle, contenant tous les ouvrages de Jean Gerson, et nous avons acquis la certitude que le traité de l'Imitation ne se trouve pas dans ce Mss., le plus ancien qui existe en France.

Nous avons encore examiné à la biblio-

(1) *Cistercenses utique fuerunt magna columna ecclesiæ sub beato Bernardo, et postea per annos centum scientiâ et sanctitate decorati, sed et ipsi declinantes à vestigiis patrum inutiles facti sunt.*

thèque du Roi, à Paris, les Mss. n° 2922, 2980, 3629 et 165, qui sont regardés comme du quinzième siècle; et nous avons trouvé que le premier de ces manuscrits, appelé dans l'index *Codex Puteanus*, contient, à la page 248, deux livres de l'Imitation, avec le simple titre : *Qui sequitur me*, sans nom d'auteur, tandis que le même volume renferme cinq ouvrages sous le nom de Jean Gerson, chancelier de Paris, écrits de la même main :

Que le second Mss. contient les sermons de saint Augustin; ensuite le chapitre 24 : *Ex libro de Imitatione Christi de judicio et pœnis peccatorum;* et à la page 33 suivante: *Item cancellarius, de patientiâ, in libro de consolatione theologiæ:*

Que le troisième Mss. nous offre le seul livre de l'Imitation, de *internâ conversatione*, sans indiquer le nom de l'auteur :

Que le quatrième Mss., avec le n° 165, en papier, dont l'index supplémentaire, qui appartenoit au monastère de Rebdorff, des chanoines réguliers de saint Augustin, commence : *Incipit tractatus de imitatione Christi qui sequitur me;* et après le même:

Incipit tractatus magistri Johannis Gerson cancellarii Parisiensis. Qualiter et de quibus confessio fieri debet.

De tous les Mss. anciens, vus par nous à Rome, le seul avec le nom de Jean Gerson, est celui, déjà indiqué, de la bibliothèque de Chigi, avec le titre : *Liber devotus et utilis compositus à Magistro Johanne Gerson, cancellario Parisiensi ;* l'abbé Fea nous l'a montré, avec les corrections de son prédécesseur, le bibliothécaire Guerrini, qui étoit de ferme opinion que ce livre n'avoit pas été composé par Gerson, mais bien par Gersen de Verceil.

Nous remarquerons de plus que, dans tous les Mss. précités, les copistes ont transcrit et entremêlé des ouvrages de Jean Gerson de Paris, avant ou après le livre de l'Imitation, sans cependant oser le lui attribuer. Ce fait prouve évidemment qu'avant l'époque de l'invention de l'imprimerie, on a été très-réservé à exprimer le nom de l'auteur de l'Imitation.

En effet, de tous les Mss. que nous avons examinés à la bibliothèque du Roi, au nombre de dix-huit, deux seulement portent le

nom de Gerson Jean, chancelier; savoir : 1° le Mss. n° 1554, donné par le médecin Charles Breton au monastère de Saint-Germain-des-Prés, en l'an 1652. Il commence : *Incipit libellus devotus et utilis magistri Johannis Gerson.* L'autre Mss., n° 468, appelé le Mss. de la Vallière, qui, par une note, y est dit apporté de Vérone, après l'an 1547, commence : *Incipit tractatus de Imitatione Christi, et comptentu vanitatum mundi, magistri Johannis Gersem cancellarii Parisiensis.*

Il faut remarquer que le nom *Gersem*, qu'on trouve aussi dans un autre Mss. de la bibliothèque de Florence (1), indique que, dans les originaux, les copistes avoient lu le vrai nom de l'auteur, qui n'est pas applicable à Gerson; mais ignorant que Gersen Jean (2) fût un moine bénédictin du treizième

(1) Voy. *Bibliotheca bibliothecarum* de Montfaucon, p. 417. *B.* ibi *Johannis* Gersen, *cancellarii Parisiensis, de Imitatione Christi adhuc scriptas anno* 1466.

(2) Notre induction est soutenue par l'assurance de M. Gence, de posséder plusieurs Mss. qui portent le titre de Gersem Jean Cancellarius Parisiensis, ce qui ne prouve que l'ignorance des scribes.

siècle, ils furent pleinement trompés par l'analogie du nom, et ils l'attribuèrent au chancelier de Paris, dont la célébrité étoit grande au quatorzième siècle; temps où furent écrits les manuscrits précités.

Nous avons cependant vu, à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, un Mss. très-ancien, coté D. XII, in-8° : Ibi *incipit opus B. Bernardi saluberrimum de Imitatione Christi, et contemptu mundi quod Johanni Gerson, cancellario Parisiensi attribuetur.*

Nous avons lu dans une note que ce Mss. avoit probablement servi à l'édition de 1485, qui assigne le livre même à saint Bernard; qu'on ne pouvoit pas fixer l'ancienneté de cet apographe; mais qu'il est fort postérieur aux Mss. de Bobbio, de la Cava, et de Mont-Olivet, lequel porte la figure d'un *moine blanc* au commencement du second livre; moine qu'on avoit pris pour saint *Bernard de Clairveaux.*

En parlant des anciennes éditions que nous avons examinées, celle de l'an 1489, faite à Paris par Higman, est la plus remarquable (1);

(1) Cette précieuse édition se trouve à la biblio-

elle commence : *Johannis Gerson cancellarii Parisiensis, de Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi;* à la fin : *Sequitur tractatus de meditatione cordis à M. Johanne Gersonno.*

Nous observâmes que le nom de l'auteur a été différemment exprimé dans cette édition; et faisant à loisir la confrontation du style et de l'emploi des mots, nous nous sommes convaincus que le premier livre n'appartient pas à Gerson, lequel, dans le second livre, se sert des phrases et des distinctions propres aux théologiens de son temps.

Il est à propos de rapporter ici la singulière opinion de M. Gence et de feu M. Barbier, lesquels, dans la préface à une dissertation sur le livre de l'Imitation (1), prétendent prouver que ce livre a été originairement composé en langue française, dans le quinzième siècle, sous le titre de la *Consolation internelle*, *par Gerson*, vu qu'on trouve,

thèque de la chambre du corps législatif, à laquelle nous avons appartenu comme député de la Sesia.

(1) Voy. Dissertation sur les IX traductions françaises de l'Imitation. Paris, 1812. Voyez la préface à la traduction de M. Gence de Paris, 1820.

disent-ils, dans la traduction latine, plusieurs gallicismes, et non des italianismes. Nous avons déjà transcrit tous les barbarismes qu'on lit dans le livre de l'Imitation, et nous avons prouvé (1) qu'ils tiennent du vulgaire italique ancien, qui fut le corrupteur de la noble langue latine, et qui, dans le treizième siècle, donna naissance aux trois sœurs, les langues italienne, espagnole et française, lesquelles ont entre elles une très-grande analogie : nous avons, de plus, prouvé que plusieurs mots de l'Imitation, tout-à-fait *italiens*, avoient été omis par Ducange, comme inconnus en France. Dans les anciennes biographies de Jean Gerson, chancelier de Paris, de cet homme si pieux, si savant, si malheureux, on s'est abstenu de lui attribuer le traité de l'Imitation; et notre historien Rossotti (2) rapporte le témoignage de l'abbé Cajetani et du cardinal Bellarmin, lequel, dans son histoire des écrivains ecclésiastiques, édition de Rome de 1613,

(1) Voyez *Storia della Vercellese litteratura ed arti. tom.* 1, *quadro* 4.

(2) Voy. Rossotti, *syllabus Pedemontium scriptorum*. Voy. Cajetanus, Gersen *restitutus*.

s'explique en ces termes : *On est en usage d'attribuer à Gerson de Paris le sublime ouvrage de l'Imitation de Jésus-Christ ; mais comme il n'est pas annoté parmi les ouvrages de ce théologien, pas même dans le catalogue que son frère en a écrit* (1), *ni dans les volumes publiés à Strasbourg, on a douté avec fondement que l'Imitation ait été composée par Gerson.* M. Gence, toujours ferme dans son système, a eu la complaisance de nous montrer un précieux Mss. du livre de l'Imitation, avec le nom de *Gerson de Paris*, et un très-beau portrait sur le premier parchemin. Il affirme que ce Mss. a appartenu au neveu de Gerson, et que le portrait en prouvoit l'auteur.

Nous avons observé que l'art de la miniature, avec les fonds dorés, n'étoit pas si perfectionné avant la moitié du quinzième siècle ; et que même, en admettant sans

(1) Dans l'édition de Lyon, 1650, des ouvrages de Bellarmin, on a supprimé cet avis de l'impartial historien.

M. Gence, d'après cet avis, s'est contenté d'énoncer Gersen comme auteur présumé dans la traduction précitée.

preuve que le portrait soit celui de Gerson, on avoit lieu de juger ce Mss. du seizième siècle; que d'ailleurs, en admettant l'hypothèse, il étoit bien naturel à un neveu d'attribuer à son oncle, sur de légers adminicules, un ouvrage qui est le meilleur après l'Ecriture Sainte.

Il faut tirer encore quelques preuves du livre même : elles sont toutes contre Gerson de Paris; et sans répéter ce que nous avons déjà prouvé, savoir, que dans le livre de l'Imitation on reconnoît toujours un moine qui parle à ses disciples, comme au livre III, chapitres X et XLVI; qui les exhorte à la vie monacale, comme au chapitre dernier du premier livre, nous observerons ici que toutes ces exhortations ne convenoient pas à Gerson de Paris, réfugié parmi les Célestins de Lyon; car il ne fut jamais habitué ni à la psalmodie, ni à la discipline monastique, dont l'auteur de l'Imitation montre avoir pleine connoissance.

M. Gence affirme que le livre de l'Imitation a été composé dans le monastère des Célestins, en même temps que les *Lettres spiri-*

quelles, lesquelles contiennent plusieurs passages du premier livre. Cela est bien défavorable à son système; car si Gerson était l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, il ne se seroit pas répété dans les lettres écrites dans sa retraite.

Un argument péremptoire, nous le déduisons du livre de Gerson, *de perfectione ad Carthusienses;* dans ce livre, l'auteur s'efforce d'apprendre aux Chartreux la manière de corriger les vices et d'atteindre la perfection; or, comment pourrions-nous concilier ce livre avec l'article 6, chapitre xxv, du livre 1 de l'Imitation, où l'auteur présente les Chartreux comme des modèles de vertu aux novices Bénédictins? Voyez à la pag. 15.

Nous avons déjà observé qu'aux temps du concile de Constance, la discipline monastique étoit généralement tombée, même parmi les Chartreux et les moines de Cîteaux, surtout en France, par suite des guerres civiles, et du schisme que Urbain vi, anti-pape à Avignon, excita en 1374 contre Clément vii; de là on peut en conclure que Gerson ne pouvoit pas en son temps dire : *Quomodo fa-*

sient sam multi religiosi, qui satis arctàti sunt sub disciplinâ claustrali, comme au chapitre XXV précité.

Une dernière preuve puisée dans le livre même de l'Imitation, nous la déduisons de la vie politique, des opinions du savant théologien Gerson, et de ses ouvrages où l'on trouve des maximes peu analogues avec celles de l'auteur de l'Imitation, qui aimoit qu'on vécut obscurément dans sa cellule, ignoré de tout le monde. Nous avons déjà affirmé que, dans les précieux Mss. de tous les ouvrages de Gerson, chancelier de l'université de Paris, qui sont gardés à la bibliothèque Mazarine, on ne trouve pas le traité de l'Imitation, traité qui lui seul feroit la gloire de l'auteur. Nous ajouterons ici que le même traité n'existe pas dans les éditions de tous les ouvrages de Gerson, faites à Cologne en 1483, à Strasbourg en 1488, 1499 et 1514, à Bâle en 1516, à Paris en 1521 et 1606. Ce n'est qu'après cette dernière édition, qu'on a, par conjectures, commencé à insérer le livre de l'Imitation parmi les ouvrages de Gerson, ce qui est facile à reconnoître.

Il nous reste à traiter de Thomas de Kempis, en faveur duquel les chanoines réguliers de S. Augustin, non seulement ont écrit des volumes, mais encore ont excité et soutenu des procès; ils ont intrigué pour faire exprimer, dans toutes les premières éditions du traité de l'Imitation, le nom de leur confrère, surtout en Allemagne. L'appui principal des chanoines réguliers, nous avons vu qu'il consiste dans le Mss. de 1441, dit *Codex Antuerpianus*, lequel termine par ces mots : *Finitus et completus anno Domini* MCCCCXLI, *per manus Fratris Thomæ Kempis de Monte S. Agnetis apud Swolles.*

De ces mots très-clairs on devoit déduire que Thomas A-Kempis avoit été le scribe du Mss., et non l'auteur du livre de l'Imitation, comme le docte Marillac l'a justement présumé, et avec lui le savant Valgrave, et le critique Moriano, lequel ayant trouvé les trois premiers livres de l'Imitation sans ordre, des chapitres en plusieurs Mss., a écrit, dans le Journal de Rome de 1668, que Thomas Kempis en avoit été le compilateur.

Nous n'entrerons pas en dispute avec le père Moriano, mais nous ajouterons que

M. Gence, dans ses considérations de 1812, a prouvé jusqu'à l'évidence que Kempis fut un simple copiste, et que ce n'est qu'après l'invention de l'imprimerie, que, sur le Mss. de 1441, se multiplièrent les éditions, jusqu'au nombre de soixante-dix-neuf, du livre de l'Imitation, surtout en Allemagne, avec le nom de Thomas Kempis en tête, d'où l'opinion s'établit en sa faveur.

Si la simple suscription du livre précité fait preuve en faveur de Kempis, en 1441, il faut aussi admettre que le *Codex Weingartiensis de Imitatione Christi*, où on lit *finitus anno* MCCCCXXXIII, *per me fratrem Conradum Ebersberg, tunc temporis conventualem in Weingart*, appartient à ce moine comme auteur de l'ouvrage même.

Il faut aussi convenir qu'un autre Mss. de l'Imitation, avec la date de 1434, *scriptus per me Johannem de Mersberg conventualem et custodem de Weingart*, doit lui être attribué. Le savant Valgrave, dans son édition précitée de 1643, rapporte les preuves de l'existence de ces deux Mss.; et il ajoute que don Gabriel Butzlinuc, religieux de Weingart en Souabe, par ses lettres du 18 dé-

5.

cambre 1630, lui a dénoncé non-seulement les Mss. précités, mais les deux suivans, savoir, un avec la date de 1430, et un dernier dans le monastère d'Oschenhausen, coté à l'an 1427, sans le nom de l'auteur. Il ajoute avoir fait voir le Mss. de Weingart au père Etienne Vida, jésuite espagnol, professeur de théologie à Delingue; celui-ci répondit qu'il alloit écrire au père Rosweyda que sa cause étoit perdue pour son Thomas Kempis. Il ajoute que le père Clément Reyner, grand prieur du célèbre monastère de Saint-Pierre de Gand en Flandre, attesta, sous le 10 mai 1641, avoir vu, douze ans avant, dans le monastère *Melicense*, situé sur le Danube en Autriche, un ancien Mss. qui contenoit, parmi plusieurs ouvrages ascétiques, le traité de l'Imitation sans le nom de l'auteur; que, d'après une tradition suivie, on tenoit que ce Mss. avoit été *apporté d'Italie* en 1418, par un religieux de Subiaco, venu pour la réforme du monastère.

De tous ces argumens, Valgrave conclut que les raisons de Rosweyda sont insuffisantes pour attribuer le livre de l'Imitation à Thomas Kempis. Nous avons de plus trouvé dans

le carton 88, déjà indiqué à la bibliothèque du Roi, une lettre de 1679, le 16 mai, écrite de Liége par le père Placide Piethin à Mabillon, où il annonce avoir confié aux chanoines de Sainte-Geneviève un Mss. de l'an 1433 : *De Sacramento altaris per manus fratris de Cortoy*, qui est le quatrième livre de l'Imitation. Ce Mss., probablement perdu aujourd'hui, vient encore à l'appui de notre thèse.

Le Dictionnaire universel dit, avec assez de raison, que Thomas Kempis, par une occupation à lui propre, *copiait* des anciens manuscrits. En preuve, nous observons que la même formule de signature fut employée dans un missel de l'an 1414 : Ibi *per me fratrem Thomam Kempen ;* plus, sur une bible : Ibi *finitus et completus an. Domini* 1439, *in vigilia S. Jacobi Apostoli per manus fratris Thomæ Kempis ad laudem Dei in monte S. Agnetis ;* et le même Thomas Kempis atteste avoir copié plusieurs livres *cantuales ;* d'où il résulte que le traité de l'Imitation n'a pas été composé par Kempis ; car l'auteur de l'Imitation vouloit être ignoré, et la signature du Mss. de 1441, en

le supposant l'autographe, seroit en contradiction avec la volonté de l'auteur de conserver l'anonyme.

Une dernière preuve frappante que Thomas Kempis a été le copiste et non l'auteur du livre de l'Imitation, nous la déduisons des solécismes et des barbarismes particuliers qui, dans les éditions faites sur le Mss. de 1441, ont été relevés par Vallart, dans l'édition de 1758, et que nous indiquerons à la fin dans un tableau.

Toutes les inductions en faveur de Kempis que Amort a tirées, soit du style, soit de la doctrine, des sentimens de ses différens ouvrages, sont bien incertaines, surtout lorsqu'il s'agit d'ouvrages ascétiques et d'inspiration, dans lesquels les idées sont uniformes.

Notre opinion est soutenue par le savant abbé Cancellieri de Rome, lequel, dans sa dissertation précitée, atteste que le livre de l'Imitation a été tout d'abord attribué à saint Bernard, d'après la conformité des sentences, des phrases, et d'après l'édition de 1485, qui a été faite sur le Mss. de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, dont nous avons parlé.

Nous n'admettons pas que le style et les

sentimens exprimés dans le livre de l'Imitation soient conformes à ceux des différens traités de Thomas A-Kempis, et nous avons sous les yeux le livre *de Disciplinâ claustrali*, chapitre III, § 6, où Kempis parle des tentations; mais le style est bas, privé de cette énergie qu'on reconnoît dans le livre de l'Imitation; et l'on n'y trouve jamais employé le mot *Monachus*, si souvent répété dans le premier livre. Quant aux doctrines, nous reconnoissons qu'elles sont en opposition avec celles qui sont exprimées dans le livre de l'Imitation, où l'auteur est partout un moine bénédictin portant la croix de pénitence, et qui recommande à ses novices la persévérance dans la *regula sancta*, *regula Magistri*, nom commun de la règle de saint Benoît. Notre moine déclare avoir pris sa croix; il dépeint l'autorité de son institut; ce qui ne s'accorde pas avec l'institution des chanoines réguliers de saint Augustin, lesquels *laxiori regulâ inserviebant*, comme s'exprima Eugène IV, pape, l'an 1438, d'après l'autorité de Lepage, dans sa bibliothèque.

Une dernière preuve très-convaincante, nous la tirons du mot *Prælatus*, que sou-

vent on lit dans le livre de l'Imitation, lequel titre n'est pas propre aux supérieurs parmi les chanoines réguliers; car Martin V, à l'an 1422, dérogeant à la bulle de Benoît XII, a voulu que les supérieurs des chanoines réguliers fussent nommés *Priores*, aut *Præpositi*.

Nous lisons à propos, dans la vie (1) de Thomas Kempis, qu'à l'an 1448, le jour de Saint-Jacques, apôtre, avant le soir... *Facto brevi scrutinio electus est et nominatus superior frater Thomas Kempis unus de senioribus.*

Rien ne doit nous étonner si on attribua à Thomas Kempis le livre de l'Imitation, d'après le Mss. précité de 1441; car nous trouvons qu'on attribua aussi au même Thomas le livre *Alphabetus boni Monachi*, que Bellarmin et Possevin ont reconnu être de saint Bonaventure, et que Mariano de Florence atteste avoir trouvé parmi d'anciens Mss., du vivant de Kempis même.

(1) D'après le Mss. de Rebdorff, vol. 17, n° 4, où on donne toujours le titre de *Superior* à Thomas Kempis, qui gouverna son couvent de Saint-Agnèse de Zwol, où il fut reçu en 1406, et où il décéda en 1471.

Nous terminerons cet article en citant l'autorité d'auteurs très-estimables; et en commençant par Tritémius, né près de Trèves, contemporain de Kempis, nous trouvons qu'il a refusé de lui attribuer le traité de l'Imitation, et que, dans son Catalogue des hommes illustres, il s'exprima en ces termes: *Libellum de Imitatione Christi ante multos annos seniores nostri, suos ferunt legisse seniores;* et il se refusa de mettre ce précieux traité dans la liste des ouvrages de Kempis.

Le savant Bellarmin dit aussi: *Communiter jam illud opus adscribitur Thomæ Kempis, viro admodùm pio, sed non inter hujus opera numeratur.*

Le profond Ducange écrivit, le 17 avril 1671, au conseiller Damont, à Amiens, en ces termes: *Il est vrai que j'ai été à la conférence de Thomas A-Kempis; mais, après les Mss. que j'ai vus, je ne fais aucune difficulté que cet ouvrage ne soit de Gersen, abbé de Verceil.*

D'après cela, il cite toujours, dans son Glossaire, l'abbé Gersen, comme auteur des

italianismes qu'on trouve dans le livre de l'Imitation.

Enfin, l'académicien Vallart, déjà cité, dans sa dissertation, en tête de l'édition de Barbou, démontre que le livre de l'Imitation a précédé la naissance de Kempis, et il désigne des Mss. antérieurs à 1380. Il observe ensuite que le même livre a été traduit du latin par Ludolphe de Saxe, en 1330, ce qui l'en avoit fait croire auteur. En dernier lieu, il assure avoir lu sur un ancien Mss. le nom de Gersen plus de cinq fois, et jamais celui de Kempis, ni de Gerson, chancelier de Paris.

Nous soumettons à la saine critique de nos lecteurs ces argumens, espérant qu'ils voudront bien féliciter ma patrie, le Vercellais, d'avoir nourri dans son sein le philosophe chrétien, le vénérable Jean Gersen de Cabaliaca, qui, étant dirigé par le Saint-Esprit, dans le silence de sa cellule, au fond du monastère de St.-Etienne de la Citadelle, à Verceil, entre l'an 1220 et 1240, composa le traité de l'Imitation de Jésus-Christ, ce précieux livre que saint Charles Boromée portoit toujours dans sa poche; que saint Ignace de

Loyola lisoit chaque jour, assurant y avoir trouvé des sentimens conformes à l'état de son âme; livre enfin que saint François de Sales disoit être dicté par le Saint-Esprit; en sorte que *non est inventus similis illi.*

Ce précieux livre qui fut de soulagement au comte d'Angoulême dans sa captivité, et que Herman Ugo assure avoir servi de consolation à plusieurs autres personnes affligées;

Ce précieux livre, tant loué par Pie V, par le vénérable Jean Avila, par saint Philippe Néri, par le bienheureux Alexandre Sauli, par Alvarez, par Marillac, par Fontenelle, par César Negroni, par Louis Molina, par Louis de Grenada, par Jean Venduille, par Sacy, et enfin par les deux cardinaux Baronio et Bellarmino, qui nous attestent ne l'avoir jamais lu sans en tirer profit.

Ce livre, enfin, qui est reproduit en plusieurs milliers d'éditions; il est traduit dans toutes les langues; il fut chanté en poésie latine par Meslero, en poésie française par Corneille, et en poésie italienne par Goltio de Cavaglià; il s'est introduit même parmi les infidèles; car l'historien Somaglio atteste

qu'un de ses frères, jésuite, étant à Alger pour le rachat des esclaves, ce prince lui fit voir le livre de l'Imitation en langue turque, en disant qu'il en faisoit plus de cas que de ceux du grand Prophète. Ah! combien seroit-il à désirer que le jugement de ce Prince mahométan fît impression sur notre jeunesse, pour l'engager à étudier le meilleur des livres que l'homme ait pu produire, d'un livre qui a obtenu l'admiration universelle!

N. B. Le carton 88 A existant à la Bibliothèque du Roi, à Paris, N^os^ 1 à 3, contient toutes les variantes de *quinze* MSS. du livre de l'Imitation, réunies par les RR. PP. Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

Dans le MS. N° 17, les mêmes PP. Bénédictins ont relevé les solécismes et les barbarismes que Thomas de Kempis a transcrits dans sa copie de l'an 1441, par nous citée.

Solécismes et barbarismes que Thomas de Kempis a transcrits dans son Mss de 1441, avec les restitutions à faire au texte de l'Imitation de J.-C., d'après plusieurs Mss. existans à la Bibliothèque du Roi.

		ERREURS.	CORRECTIONS.	Mss. CORRECTS.
Liber I. Caput.	1. § 4.	Illic non festinare.	Illuc.	A.
	3. § 5.	De eis recogitant.	Recogitent.	A. B. D. E. F. G.
	8. § 1.	Noli blandire.	Blandiri.	A. B. C. D. E. F. G.
	« § 1.	Magnatis.	Magnatibus.	B.
	17. § 1.	Fidelis perseverare.	Fideliter.	A. D. E. F.
	18. § 6.	Och tepozis et negligentiæ.	O. tepor et negligentia. . . .	C.
	19. § 4.	Semel in die	Bis in die	F. G.
	23. § 8.	Quid tibi.	Quid te.	B. C.
	24. § 5.	Stimulis perurgentur.	Pungentur.	F.
			Purgentur.	B. C.
Liber II. Caput.	12. § 12.	Perpetue illis servire.	Perpetuo illi.	A. B. C. D. F.
Liber III. Caput.	24. § 2.	Non sit tibi cure.	Cura.	D.
	27. § 4.	Rei vilis aut preciosi.	preciosæ.	A. D. E. F.
	31. § 2.	Sequestrari.	Sequestrare.	B. C.
	36. § 3.	Succumbi.	Succumbere.	B.
	47. § 4.	In cœlo.	In cœlum.	F.
	49. § 5.	Utile judicaberis.	Utilis.	B.
	50. § 3.	Perpetue venerande.	Perpetuo.	B.
Liber IV. Caput.	9. § 1.	Perpetue permanere.	Perpetuo.	B.
	10. § 6.	In amore ejus.	In amorem.	F.
	11. § 2.	Verbum Dei care-factam.	Carnem.	A. B.
	« § 3.	Nole negligere.	Noli.	A. B. C. D. E. F.
	16. § 3.	Accendas combures.	Comburas.	A. B. C. D. E.
			Me combures.	F.
	17. § 2.	Favore prebeo.	Fervore.	F.

Liste des MSS. examinés par l'Auteur à la Bibliothèque de S. M. le Roi de France, son auguste souverain, à Paris.

A. N° 126. MSS. dit de La Vallière, porté de Venise: *Incipit tractatus Johannis Gersem.*

B. N° 1555. Codex Bobbiensis: *Incipit liber IV Johannis Gersen.*

C. N° 1555 *bis.* Codex *Cavensis in quo effigies Monachi Benedictini inspicitur in primâ litterâ Q.*

D. N° 1556. Codex Padolironis Mantuæ: *Incipit lib. Johannis Gersen.*

E. N° 1558. Codex Cartaceus, lib. IV: *De Sacramento altaris Johannis Gersen.*

F. N° 1560. Codex Biscianus: *Incipit tractatu Johannis de Canabaco.*

G. N° 3591. Codex seculi XIV: *De Imitatione Christi, liber primus.* Desunt et alia.

De tous les MSS. précités, le plus correct est le N° 1560, qui porte l'indication de la patrie de *Gersen*, de Canabaco.

SUPPLÉMENT.

PARIS, DIX JANVIER 1827.

Facile est inventis addere.

Au moment où notre Dissertation sur le véritable auteur du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* allait paraître, le docte M. Gence vient de publier : *De Imitatione Christi, libri quatuor, ad pervetustum exemplar internarum consolationum dictum, necnon ad codices complures ex diversâ regione, ad editiones ævo et nota insigniores, variis nunc primùm lectionibus subjunctis recensiti. Sumptibus sociorum* Treuttel et Wurtz. *Parisiis*, 1826, vol. in-8°, 410 pag.

Nous pensons que M. Gence ayant eu en son pouvoir (comme il paraît l'indiquer à la page 81 de sa Dissertation préliminaire) les cartons *A* et *B* de la bibliothèque du Roi, contenant les variantes de quinze Mss. sur le livre de l'*Imitation*, travail pénible des bénédictins du couvent de Saint-Germain-des-Prés, il aura su imiter l'Abeille dans son

précieux ouvrage, et en rapporter le contenu. Ces mêmes cartons, qui, au mois de mai dernier, nous ont été communiqués, contiennent des recherches précieuses; mais nous regrettons de les avoir trouvées mutilées, lorsqu'il s'agit de parler du moine Gersen, de Verceil, comme auteur du *Traité de l'Imitation de Jésus-Christ;* ce que nous avons fait remarquer au savant chevalier Abel Remusat, qui a daigné nous aider dans nos recherches.

Il serait trop long de réfuter ici toutes les allégations que l'estimable M. Gence met en avant dans sa Dissertation critique et préliminaire du livre qu'il vient de publier; afin de pouvoir attribuer à *Jean Carlerius,* de Reims, surnommé *Gerson* ou *Jarson*, le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ,* et prouver que ce livre a été écrit en français, par Gerson, sous le titre de l'*Éternelle Consolation,* à l'usage des religieuses; et après par lui traduit en latin, avec des variantes, lorsqu'il était réfugié parmi les moines célestins de Lyon, où il mourut en 1429, dans les bras de son frère, qui était l'abbé de ce monastère.

Nous prions le lecteur de peser dans sa sa-

gence les raisons par nous déjà mises en avant dans ce Mémoire, avec l'intention de prouver que l'auteur du *Traité de l'Imitation* fut un autre bénédictin; que le livre contient des *italianismes*; que le style, les sentimens et les préceptes ne sont pas conformes aux autres ouvrages de Gerson chancelier de l'Université de Paris; et nous nous bornerons ici à de simples observations additionnelles.

M. Gence met en principe que le chancelier Gerson a écrit son traité latin dans sa retraite du monastère précité de Lyon; ensuite il nous indique les Mss. suivans du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*: 1° *Codex Leodiensis*, contenant le quatrième livre de l'*Imitation* (*voyez* page 30), avec la date de 1417; 2° *Codex Mellicensis* (*voyez* page 15), avec la date de 1421; 3° *Codex Blesensis* (*voyez* page 44), avec la date de 1430.

Or, comment pouvons-nous concilier l'allégation de M. Gence avec les deux premiers Mss., qui portent une date antérieure à la retraite de Gerson parmi les moines célestins de Lyon?

Il allégue encore que les deux derniers de ces Mss. de l'*Imitation de Jésus-Christ*, sont

anonymes, mais qu'ils sont mêlés avec des ouvrages sous le nom de Gerson, chancelier de Paris; ce qui forme une induction contre son système. Il dit de plus que le Mss. de Mælek contient l'ouvrage *De Reformatione virium animæ*, *a Gerardo Zutphaniense*, qui est mort, suivant *Fabricius*, à Cologne, l'an 1398; ce qui donne au Mss. une antiquité bien antérieure aux temps de Gerson et de Kempis.

Nous allons parler des Mss. les plus remarquables décrits par M. Gence, dans sa *Descriptio historico-critica*, en suivant l'ordre par lui tenu.

Page xix. *Codex Allatianus*, ainsi nommé par le propriétaire Léon *Allacci* gentilhomme de la chambre du cardinal Biscia, dont nous avons parlé à la page 45, en remarquant que la patrie *Canabaco* fut exprimée, par le scribe, au-dessus *du* mot *Johannis*; ce qui a été certainement fait avec connaissance de cause.

Ce Mss. a été assigné, par M. Gence, à l'an 1460, sans en indiquer la raison. Ensuite, il prétend que le mot *Canabaco* correspond à celui de *Rosbach*, pays d'Allemagne; tandis que le Mss. était possédé par un Romain, qu'il a été apporté d'Italie à Paris, et que les

caractères n'ont rien de commun avec l'écriture allemande.

Page xxi. *Codex Salzburgensis.* M. Gence dit que ce Mss. commence : *De Imitatione Christi, Joh. Gers.* ; et à la fin : *Explicit liber internæ Consolationis, per Fratrem Benedictinum. An.* 1463, *Script. Salzburg, M. S. P.* L'interprétation donnée au mot *Gers.*, par l'estimable Controversiste, voulant indiquer Gerson, n'est pas, à notre avis, fondée, si on considère que le Mss. a été trouvé dans le monastère des Bénédictins de Saint-Pierre, et qu'à la fin du Traité on lit que ce livre a été composé par un moine bénédictin, et copié en 1463, *per Monachum S. P.*, lettres initiales du scribe. M. Gence nous apprend ici qu'en Allemagne se trouvaient plusieurs autres anciens manuscrits du livre de *l'Imitation*, qui portent le nom de *Gersen* ou *Gessem*, au lieu de celui de *Gerson*. Il nous transcrit le *Codex Schyrensis*, avec le titre *Joannis Gessem*, et le *Codex Guelferbitanus*, qui termine *per Johannem Gersen*; et il justifie ces variantes du nom de Gerson, en les attribuant à la prononciation tudesque, comme si les doctes Allemands dont l'exactitude est con-

nue, eussent eu le goût d'estropier les noms de famille.

Page xxv. *Codex Gerardimontis*, Mss. de la bibliothèque du roi, avec le n° 857. Nous sommes très-reconnoissans à M. Gence d'avoir lui-transcrit en entier l'acte notarié dressé en 1663, par lequel il est constaté que l'avant-dernière page dudit Mss. a été frauduleusement déchirée, et qu'elle portait la signature du moine Louis de Monte, qui est mort avant l'an 1400, comme nous avons indiqué à la page 66. Après une telle preuve, comment peut-on encore employer des subterfuges et des subtilités non appuyés sur les règles de la saine critique, pour donner à Gerson de Paris ce qui ne lui appartient pas?

Page xli. *Codex Thevenotianus*, sans autre titre: *Qui sequitur me*, par nous déjà cité à la page 64. Ce Mss. est, sans contredit, du xiv^e^ siècle, et M. Gence ne sait pas comment se débarrasser de l'autorité de Mabillon, par lui cité, ni de celle des compilateurs du catalogue des Mss. de la bibliothèque du roi, à laquelle nous avons joint celle de M. Lépine.

Page xlix. *Codex Mantuanus de Pado Eirone*. Il commence: *Incipit liber Johannis Gersen*,

primus de contemptu mundi, et de Imitatione Christi. Explicit liber quartus Johannis Gersen, très-clairement.

Ibidem. Codex Slusianus, qui appartenait à Sluse, Romain. A la fin d'icelui on lit : *Explicit liber IV, et ultimus de sacramento altaris Johannis Gersen.*

Ibidem. Codex Parmensis, avec l'expression suivante : *Explicit liber ultim sancti* (1) *Johanni Gersen de sacramento altaris.*

Ibidem. Codex Bobiensis, lequel porte : *Incipit liber Johannis Gersen, cum quanta reverentia et devotione, sanctissimam dominicum corpus et sanguis, sit sumendus.*

M. Gence s'est bien gardé de s'expliquer ici sur l'âge de ces quatre Mss., qui expriment le nom de Gersen ; mais nous allons tout à l'heure trouver l'âge de même Mss.

Page LXXI. *Codex Aronensis ex monasterio*

(1) M. Gence adapte le titre de saint à Gerson, chancelier de l'Université de Paris ; mais sa vie et son ambition lui en ôtent le mérite ; tandis que nous avons démontré que Jean Gersen de Cavaglia est reconnu pour saint, soit par la tradition populaire, soit par les anciens historiens.

Aronæ ad Lacum Verbanum. Nous venons à parler de ce célèbre Mss., qui commence : *Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Gersen de Imitatione Christi;* et qui, à chaque livre, répète le nom et la dignité de l'auteur, comme nous avons annoté à la page 42.

Nous sommes redevables à M. Gence d'avoir transcrit ici le procès-verbal du 28 juillet 1687, dressé dans le couvent de Saint-Germain-des-Prés, pour constater l'âge de ce Mss., ainsi que des deux précités de *Parme* et de *Bobbio.* Il résulte de cet examen la conclusion suivante: *Quæ scriptura non videtur inferior annis trecentis;* ce qui porte la date des trois Mss. à l'an 1387, et conséquemment avant l'âge auquel Gerson et Kempis furent dans le cas d'écrire un si sublime traité de la morale divine. Ce procès-verbal est dressé, avec connaissance de cause, sur les Mss. originaux ; il est signé par les *Ducange, Hardouin, Dupin, Noël Alexandre, Delaunay, Oudin, Chamillard*, etc., hommes célèbres dans les différens ordres réguliers du XVII^e^ siècle. Il serait hasardeux de vouloir aujourd'hui démentir un tel jugement, par l'inspection de quelques

pages des *fac simile*, très-imparfaites et mal gravées, telles que M. Gence nous les présente dans sa *Description critique*.

Page LXXVIII. *Codex Cavensis, dictus ex monasterio Cascinensi, oppidi Cavæ prope Neapolim.* Ce précieux Mss., que nous avons en vain recherché près de l'abbé Mezzacani, gardien des archives dudit monastère, dans notre voyage expressément fait en février 1814, de Rome à Naples, nous l'avons enfin trouvé à la bibliothèque du roi, et nous attestons notre reconnoissance à M. Guérard, un des employés à ce précieux dépôt.

Le Mss. susdit par nous décrit à la page 63, représente dans la première lettre, *Qui sequitur me*, le portrait d'un Bénédictin noir, tel que nous l'avons fait calquer et nous l'avons fait graver sur le frontispice de ce Mémoire historique. A présent que nous avons l'original Mss. sous les yeux, nous ne pouvons plus douter que le moine qui y figure est un Bénédictin, avec sa croix dans les bras.

Nous n'avons pas vu le Mss. de Bologne, dont parle M. Gence, ayant dans la lettre initiale l'effigie d'un chanoine régulier; nous

ignorons même l'âge de ce Mss. ; mais nous prions l'estimable Critique d'examiner aussi le Mss. 3592 de la bibliothèque du Roi, par nous décrit à la page 61, et il y trouvera dans deux lettres initiales un moine bénédictin exactement figuré.

Dans notre *Histoire Littéraire du Vercellais*, tome I^er^, de l'an 1819, à la page 304, nous avons transcrit les premières paroles d'un Mss. du XIV^e^ siècle, trouvé à la bibliothèque Vaticane, à Rome, où on lit : *Ex libro Jahannis Gersen, in cap.. XI., non sis in celebrando nimis prolixus aut festinus ;* et il paraît que le docte M. Gence aurait dû prendre en considération ce document ainsi que le jugement donné par les savans bibliothécaires romains.

Sans trop nous appesantir sur cet argument, nous prions de lire à la page 43 ce que nous venons de dire à l'égard de l'édition de Venise, de 1501 ; et d'observer que l'imprimeur *Sessa*, Vercellais, en se corrigeant à la fin de l'édition, à l'égard de l'auteur du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, savoir : *qu'il avait mal à propos été attribué à Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, au lieu de l'assigner à son vrai auteur l'abbé Jean*

Garsen, a fait cette correction non certainement sur le Mss. d'Arone, alors inconnu, mais bien ensuite des preuves obtenues dans sa patrie, et dans le monastère même de Saint-Étienne, qui n'a été détruit qu'en l'an 1580, comme Lubin et Pinotto l'attestent.

Il nous reste encore à répliquer ici que M. Gence fait une erreur en croyant que *Thomas Gallo*, abbé du monastère de Saint-André, étoit *Français* et chanoine régulier de Saint-Augustin. Nous avons, à la page 296 du tome I^er^, prouvé que *Gallo* étoit *Vercellais*, qu'il étoit moine de *Cîteaux*; et à la page 508 du tome IV., nous avons transcrit un document authentique de l'an 1243. Nous répétons enfin, contre l'allégation de M. Gence, page 81 de sa *Descriptio historico-critica*, que le docte chevalier Durandi Jacopo de Santia, président de la Cour des comptes, à Turin, mort le 28 octobre 1817, dont nous avons parlé à la page 40, auteur de l'*Histoire ancienne du Vercellais*, de celle des *Gaules Cisalpine et Transalpine* (1), homme d'une

(1) Ces précieux ouvrages ont servi à Micali et à d'autres historiens pour diriger leurs recherches archéologiques. Voyez, à la page 166 du tome qua-

saine critique et de la plus grande probité, nous affirma plus d'une fois qu'ayant fait des recherches pour connaître la chronologie des abbés bénédictins du monastère de Saint-Étienne, à Verceil, il avait, vers l'an 1756, lu dans un ancien parchemin le nom de *Jean Gersen* parmi ceux des abbés dudit monastère : attestation conforme à celles des historiens *Modena*, *Bellini*, *Cusani*, Vercellais, et du fidèle monseigneur *Della Chiesa*, évêque de Saluce, dans sa *Chronologie des Évêques et Abbés des Églises du Piémont.*

Qu'il nous soit permis de dire encore qu'ayant examiné les variantes et les citations de la belle édition des quatre livres de l'*Imitation de Jésus-Christ*, que M. Gence vient de publier, nous avons reconnu : 1° que le texte le plus fidèle et le plus correct est toujours celui de Léon Allacci, avec le n° 1560 de la bibliothèque du Roi; 2° qu'à l'égard des citations, nous avons trouvé qu'elles ont souvent très-peu de rapport

trième de notre histoire littéraire, l'article biographique du chevalier Durandi, et son portrait, qui annonce la sincérité de son âme.

entre l'Écriture-Sainte et le texte (1) du livre de *l'Imitation*; 3° que lorsque l'auteur de ce précieux livre parle de la philosophie du temps, de l'Évangile éternel, du zèle pour certaines pratiques religieuses (2), et de la communion sous les deux espèces (3), il a été impossible au respectable M. Gence de citer des textes de la *Bible* ayant une analogie avec les doctrines y déployées par notre concitoyen Jean Gersen de Cavaglià, honneur du Vercellais.

(1) Voyez les citations au § 2, chap. 58 du livre 3, etc., etc.

(2) Voyez chap. 4, § 4, chap. 31, § 3 du livre 3, chap. 18, § 2 du livre 4.

(3) Voyez livre 4, chap. 4, § 3, 4 et 5; chap. 2, § 5, lequel article a été copié par saint Thomas d'Aquin, comme nous l'avons démontré.

FIN.

INDEX.

Page

INTRODUCTION DE L'AUTEUR. 1

CHAP. I. L'auteur du Traité de l'Imitation de Jésus-Christ est un moine bénédictin. 7

Il était Italien de naissance. 22

Il a voulu laisser ignorer son nom. 28

CHAP. II. Le moine bénédictin qui a composé le Traité de l'Imitation de Jésus-Christ, est Jean Gersen de Cabaliaca, abbé de Saint-Etienne de la citadelle de Verceil, vers l'an 1240. 35

§ I. Des preuves extrinsèques, tirées des différens Mss. 55

§ II. Des preuves intrinsèques obtenues par les doctrines développées par l'auteur. 72

ART. I. De la philosophie du treizième siècle. 73

ART. II. Des disputes entre les religieux mendians aussitôt après leur institution. 77

ART. III. De l'évangile éternel et ses doctrines dans le treizième siècle. 80

ART. IV. De l'ancien usage dans la communion sacramentale. 83

ART. V. Des auteurs du treizième siècle qui ont cité et copié le livre de l'Imitation de Jésus-Christ. 88

Page

CHAP. III. Les disputes doivent enfin cesser sur Jean Gerson, chancelier de Paris, et sur Thomas de Kempis de Cologne, auxquels le livre précieux de l'Imitation est particulièrement attribué. 98

Supplément contenant des observations sur l'ouvrage latin, que M. Gence vient de publier, contenant les variantes de plusieurs Mss. de l'Imitation de Jésus-Christ. 125

FIN DE L'INDEX.

Page	ERRATA.	CORRIGÉ.
5.	Pacio.	Pasio.
11.	Præpositæ.	Præpositi.
22.	Valsachi.	Valsechi.
24.	Cardialis.	Cordialis.
26.	Gersen.	Gerson.
32.	Au chap. XLV.	Chap. XL.
45.	Altatio.	Allatio.
47.	Torini.	Taurini.
48.	Amat.	Amort.
49.	Rosatti.	Rosotti.
50.	Ranio.	Ranzo.
53.	a Avisi.	a Asisi.
54.	Habitata.	Habitatare.
55.	Babiensis.	Bobiensis.
59.	Arrêt de 1752.	Arrêt de 1652.
62.	Memares mai.	Memores mei.
72.	Annue.	Strenue.
65.	Gazaniqua.	Gazaniga.
95.	Michaux.	Michaud.
104.	Scriptas.	Scriptus.
105.	Attribuetur.	Attribuitur.

...marchais 18 8bre 1826

...ypté à M. de Gregory de l'avan...
...n de son mémoire sur Gersen
...ngagé à vous laisser disposer
...publication, à la remettre en Xbre.
...lettre pour vous engager à lui
...rais un exemplaire à Turin.
...que vous vous y refusiez. vous verrez
... qu'il prepâre un autre ouvrage
...al, que vous pourrez lui demander à
...l'arrivera pour passer six mois
...vembre prochain, son adresse au

Mon

OR

APR 30 1951